

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2844

9 octobre 2014

SOMMAIRE

Aberdeen Global Property Multi Manager S.A.	136475	Luxembourg Bridge	136466
Aberdeen Management Services S.A. ...	136475	Luxempart	136472
ALPF Holding S.à r.l.	136499	Luxempart	136472
C5 Holdings	136474	LuxGEO GP S.à r.l.	136469
Cirsa Funding Luxembourg S.A.	136512	Luxmedica S.A.	136472
Corporate Services & Construct S.à r.l. ..	136466	Luxplain S.A.	136472
Farringdon Street (Luxembourg) S.à r.l.	136512	LVM Corporation S.A.	136467
GS Property (Luxembourg) S.à r.l.	136512	LVM Security	136468
Intensum Group SA	136466	Mafei S.à r.l.	136469
Intensum Luxembourg S. à r.l.	136466	Mail Order Fly S.A.	136474
International Challenge Holding S.A. ...	136467	Maitos Marine Holdings	136473
International Challenge Holding S.A. ...	136467	Malcolm & Peter International Holding S.A.	136469
Investitori Associati II S.A.	136467	Matris	136473
IVG Luxembourg S.à r.l.	136468	Memola & Partners S.A.	136512
JAS Worldwide	136466	Meson Holding S.A.	136473
Johnson Controls Luxembourg Nova Hold- ing S.à r.l.	136512	Mitoma S.A.	136471
Jubilee Advisors	136468	Mitoma S.A.	136471
Kleopatra Holdings 2	136469	Morpheus S.à r.l.	136466
L2 A	136473	Muller & Associés Stratégies S.A.	136474
LBI International Holding S.à r.l.	136471	NET s IT e.lu S.à r.l.	136487
LBREP III Bogtodorska S.à r.l.	136470	Nordic Living S.à r.l.	136482
LBREP III Direct S.à r.l.	136470	Palace Healthcare S.à r.l.	136472
LDM Capital S.A.	136468	PEF Gamma Investment S.à r.l.	136474
Les Palmiers S.A. SPF	136470	SHCO 80 S.à r.l.	136482
Leunessen Holz s.à r.l.	136470	Tenaris Investments S.à r.l.	136496
LMP International S.A.	136471	Vinnolit Two Luxembourg	136493
LURA-Fonds S.A., SICAV-FIS	136470	Worrus Holding S.A.	136487
		Worrus Holding S.à r.l.	136487

Intensum Group SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1370 Luxembourg, 70, Val Sainte Croix.
R.C.S. Luxembourg B 128.344.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés, dans leur version abrégée, au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg conformément à l'art. 79(1) de la loi du 19/12/2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mandataire

Référence de publication: 2014127939/11.

(140144887) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2014.

Intensum Luxembourg S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1370 Luxembourg, 70, Val Sainte Croix.
R.C.S. Luxembourg B 108.334.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés, dans leur version abrégée, au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg conformément à l'art. 79(1) de la loi du 19/12/2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mandataire

Référence de publication: 2014127940/11.

(140144886) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2014.

JAS Worldwide, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.
R.C.S. Luxembourg B 139.671.

Les comptes consolidés au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014127958/11.

(140144357) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2014.

**Corporate Services & Construct S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Morpheus S.à r.l.).**

Siège social: L-3850 Schifflange, 91, avenue de la Libération.
R.C.S. Luxembourg B 180.155.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 8 août 2014.

Pour copie conforme

Référence de publication: 2014128029/11.

(140144407) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2014.

Luxembourg Bridge, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 138.594.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 juillet 2014.

Référence de publication: 2014127979/10.

(140144496) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2014.

International Challenge Holding S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 29.476.

La société ECOGEST S.A. dénonce avec effet immédiat le siège social de la société INTERNATIONAL CHALLENGE HOLDING S.A. inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 29.476.

A compter de ce jour, le siège social de la société INTERNATIONAL CHALLENGE HOLDING S.A. ne se situe donc plus au 4, rue Henri Schnadt à L-2530 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} août 2014.

ECOGEST S.A.

Steve KIEFFER / Jean-Paul FRANK

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2014127941/15.

(140144996) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2014.

International Challenge Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 29.476.

Par la présente, nous démissionnons avec effet immédiat de notre mandat de Commissaire de votre société INTERNATIONAL CHALLENGE HOLDING S.A., enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 29.476.

Luxembourg, le 1^{er} août 2014.

Lux-Audit S.A.

57, rue de la Faïencerie

L-1510 Luxembourg

Référence de publication: 2014127943/14.

(140145195) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2014.

Investitori Associati II S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 52.325.

Les comptes annuels au 30 septembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque

Société Anonyme

Signatures

Banque Domiciliataire

Référence de publication: 2014127947/13.

(140145149) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2014.

LVM Corporation S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1318 Luxembourg, 58, rue des Celtes.

R.C.S. Luxembourg B 162.600.

Les statuts coordonnés au 30/07/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 11/08/2014.

Me Cosita Delvaux

Notaire

Référence de publication: 2014128014/12.

(140145328) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2014.

LVM Security, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1318 Luxembourg-Merl, 58, rue des Celtes.
R.C.S. Luxembourg B 146.915.

Les statuts coordonnés au 30/07/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 11/08/2014.
Me Cosita Delvaux
Notaire

Référence de publication: 2014128016/12.

(140145336) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2014.

IVG Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 125.000,00.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 24, avenue Emile Reuter.
R.C.S. Luxembourg B 150.381.

Berichtigende Einreichung zur Hinterlegung vom 6. August 2014 registriert unter der Nummer L140142231

Die berufliche Adresse des Geschäftsführers der Gesellschaft, Herr Steffen RICKEN, lautet wie folgt:

- 18, The Sqaire, Gebäude am Flughafen, D-60549 Frankfurt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 8. August 2014.
IVG Luxembourg S.à r.l.
Unterschrift

Référence de publication: 2014127951/15.

(140144490) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2014.

Jubilee Advisors, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7307 Steinsel, 50, rue Basse.
R.C.S. Luxembourg B 169.763.

Extrait de la cession de parts sociales du 18 juillet 2014

Il résulte d'une cession de parts sociales sous seing privé du 18 juillet 2014 que les cinq cents (500) parts de la société à responsabilité limitée Jubilee Advisors, détenues par Madame Erietta Maria Blank, domiciliée au 53 Montagu Square, London W1H 2LP (UK) ont été cédées en totalité à la société Sete Holdings S.à r.l., immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B166382, ayant son siège social au 5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2014127955/14.

(140144450) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2014.

LDM Capital S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling.
R.C.S. Luxembourg B 121.882.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire tenue exceptionnellement le 4 août 2014

- La démission de Monsieur Judd Schreiber est acceptée.

- Monsieur Adriano Fossati, employé privé, né le 8 octobre 1973 à Milan (Italie), résidant au 30, rue Frantz Seimtez L-2531 Luxembourg est nommé Administrateur en remplacement de Monsieur Judd Schreiber. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire devant se tenir en 2018

Certifié sincère et conforme

Référence de publication: 2014127991/13.

(140144341) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2014.

Kleopatra Holdings 2, Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 168.851.

Suite à l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société en date du 10 mars 2014 la décision suivante a été prise:

Renouvellement du mandat de BDO AUDIT en tant que réviseur d'entreprises agréé, à compter de la date de ladite assemblée générale des actionnaires jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

TMF Luxembourg S.A.

Agent domiciliataire

Référence de publication: 2014127965/14.

(140145225) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2014.

LuxGEO GP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1, boulevard de la Foire.
R.C.S. Luxembourg B 158.996.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 août 2014.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Carlo WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2014127982/14.

(140144888) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2014.

Mafei S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 33, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 177.874.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014128034/9.

(140145064) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2014.

Malcolm & Peter International Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.
R.C.S. Luxembourg B 108.563.

Par décision de l'assemblée générale annuelle tenue en date du 13 juin 2014, Monsieur François MEUNIER, résidant professionnellement au 42, Rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, a été nommé Administrateur catégorie A en remplacement de Madame Caroline FELTEN, démissionnaire.

Le mandat de l'Administrateur nouvellement élu s'achèvera à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2016.

Luxembourg, le 11 août 2014.

Pour: MALCOLM & PETER INTERNATIONAL HOLDING S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Référence de publication: 2014128038/17.

(140144931) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2014.

LBREP III Bogtodorska S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 133.183.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 7 août 2014.

Référence de publication: 2014127989/10.

(140144461) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2014.

LBREP III Direct S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 127.929.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 8 août 2014.

Référence de publication: 2014127990/10.

(140144790) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2014.

Leunessen Holz s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9676 Noertrange, 25, op der Hekt.
R.C.S. Luxembourg B 108.018.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014127995/10.

(140144983) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2014.

Les Palmiers S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1836 Luxembourg, 23, rue Jean Jaurès.
R.C.S. Luxembourg B 179.799.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dandois & Meynial

Référence de publication: 2014127994/10.

(140144872) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2014.

LURA-Fonds S.A., SICAV-FIS, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-5365 Munsbach, 18-20, rue Gabriel Lippmann.
R.C.S. Luxembourg B 172.379.

Die Bilanz am 31. Dezember 2013 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.
Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Munsbach, den 11. August 2014.

Für die LURA-Fonds S.A., SICAV-FIS

Universal-Investment-Luxembourg S. A.

Alain Nati / Saskia Sander

Référence de publication: 2014128006/14.

(140145026) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2014.

LBI International Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5367 Schuttrange, 64, rue Principale.
R.C.S. Luxembourg B 175.435.

—
EXTRAIT

Nicolaas Johannes Alexander van Zeeland,
Demeurant professionnellement au 64 rue Principale, L-5367 Schuttrange, Luxembourg, née le 16 octobre 1970 à 's-Gravenhage, Pays-Bas

Démissionne avec effet le 15 juillet 2014, par la présente, du mandat de Gérant de catégorie B de la société à responsabilité limitée:

LBI INTERNATIONAL HOLDING S.A R.L.

ayant son siège social au 64 rue Principale, L-5367 Schuttrange, Luxembourg, enregistré au R.C.S. Luxembourg sous le numéro B175435.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2014127987/18.

(140144500) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2014.

LMP International S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 109.486.

Le Bilan au 30.09.2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014128001/10.

(140144388) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2014.

Mitoma S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri M. Schnadt.
R.C.S. Luxembourg B 68.023.

Par la présente, nous démissionnons avec effet immédiat de notre mandat de Commissaire de votre société MITOMA S.A., enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 68.023.

Luxembourg, le 1^{er} août 2014.

Lux-Audit S.A.

Référence de publication: 2014128060/11.

(140145243) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2014.

Mitoma S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 68.023.

La société ECOGEST S.A. dénonce avec effet immédiat le siège social de la société MITOMA S.A. inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 68.023.

A compter de ce jour, le siège social de la société MITOMA S.A. ne se situe donc plus au 4, rue Henri Schnadt à L-2530 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} août 2014.

ECOGEST S.A.

Steve KIEFFER / Jean-Paul FRANK

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2014128057/15.

(140144766) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2014.

Luxempart, Société Anonyme.

Siège social: L-3372 Leudelange, 12, rue Léon Laval.

R.C.S. Luxembourg B 27.846.

Les comptes consolidés au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014128007/10.

(140145013) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2014.

Luxempart, Société Anonyme.

Siège social: L-3372 Leudelange, 12, rue Léon Laval.

R.C.S. Luxembourg B 27.846.

Les comptes consolidés au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014128008/10.

(140145014) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2014.

Luxmedica S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9763 Marnach, 33A, Schwaarzenhiwwelstross.

R.C.S. Luxembourg B 73.172.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014128011/10.

(140144593) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2014.

Luxplain S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heine.

R.C.S. Luxembourg B 144.943.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014128012/9.

(140145219) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2014.

Palace Healthcare S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1253 Luxembourg, 2A, rue Nicolas Bové.

R.C.S. Luxembourg B 154.032.

En date du 31 janvier 2014, l'associée Palace Healthcare Holding S.à r.l. a transféré ses 11.928 parts sociales à l'associée TEKNON INVESTMENTS S.A.

Nouvelle situation associée:

TEKNON INVESTMENTS S.A.: 12.500 parts sociales

Luxembourg, le 11 août 2014.

Pour avis sincère et conforme

Pour Palace Healthcare S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2014128105/15.

(140145215) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2014.

L2 A, Société Anonyme.

Siège social: L-2324 Luxembourg, 4, avenue Jean-Pierre Pescatore.
R.C.S. Luxembourg B 152.508.

Les comptes annuels arrêtés au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014128017/9.

(140144841) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2014.

Maitos Marine Holdings, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7307 Steinsel, 50, rue Basse.
R.C.S. Luxembourg B 169.764.

Extrait de la cession de parts sociales du 18 juillet 2014

Il résulte d'une cession de parts sociales sous seing privé du 18 juillet 2014 que les cinq cents (500) parts de la société à responsabilité limitée Maitos Marine Holdings, détenues par Monsieur John Spiro Latsis, domicilié au 12 Winchester Road, Oxford OX2 6NA (UK) ont été cédées en totalité à la société Sete Holdings S.à r.l., immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B166382, ayant son siège social au 5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2014128019/14.

(140144451) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2014.

Meson Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.
R.C.S. Luxembourg B 79.171.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 août 2014.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Carlo WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2014128024/14.

(140145061) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2014.

Matris, Société d'Investissement à Capital Variable - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 150.041.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue à Luxembourg le 12 juin 2014

L'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

1. de réélire Messieurs Pierre RENWART, François LEFEBVRE et Philippe STEUFKEN, en qualité d'administrateurs pour le terme d'un an, prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2015,
2. de réélire la firme BDO Audit, en qualité de Réviseur d'Entreprises pour le terme d'un an, prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2015.

Luxembourg, le 11 août 2014.

Pour MATRIS

BANQUE DEGROOF LUXEMBOURG S.A.

Agent Domiciliataire

Référence de publication: 2014128044/17.

(140144681) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2014.

Muller & Associés Stratégies S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 184.800.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une résolution prise par le Conseil d'Administration en date du 14 juillet 2014 que:

- Le siège social est fixé au 3A, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juillet 2014.

Pour la Société

Un mandataire

Référence de publication: 2014128031/14.

(140144699) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2014.

C5 Holdings, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.
R.C.S. Luxembourg B 163.679.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} août 2014.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Carlo WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2014128033/14.

(140144420) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2014.

M.O.F. S.A., Mail Order Fly S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2175 Luxembourg, 28, rue Alfred de Musset.
R.C.S. Luxembourg B 157.732.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Référence de publication: 2014128035/10.

(140144547) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2014.

PEF Gamma Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 22, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 128.623.

—
Extrait des résolutions prises lors du conseil de gérance tenu en date du 30 juin 2014

Sixième résolution

Le Conseil de Gérance décide de transférer le siège social de la Société du 13, avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg au 22, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg avec effet au 1^{er} octobre 2013.

Le gérant de la Société, Rachid OUAICH a également transféré son adresse professionnelle au 28 Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Pour extrait

Pour la Société

Référence de publication: 2014128123/16.

(140144615) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2014.

**Aberdeen Management Services S.A., Société Anonyme,
(anc. Aberdeen Global Property Multi Manager S.A.).**

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2b, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 119.541.

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-first day of July,
Before Us, Maître Marc Loesch, notary residing in Mondorf-les-Bains (Grand Duchy of Luxembourg)

There appeared:

Aberdeen Asset Management PLC, a company incorporated and existing under the laws of Scotland, having its registered office at 10 Queen's Terrace, Aberdeen, AB10 1YG, Scotland, and registered in the Scottish Companies Registration Office under number SC082015 (the "Shareholder"),

hereby represented by Maître Silke Bernard, lawyer, professionally residing in Luxembourg,
by virtue of a proxy under private seal given on 18 July 2014,

The said proxy, signed by the proxyholder and the undersigned notary, shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

The Shareholder has requested the undersigned notary to document that the Shareholder is the sole shareholder of Aberdeen Global Property Multi Manager S.A. (the "Company"), a société anonyme with its registered office at 33, rue de Gasperich, L-5826 Hesperange, Grand-Duchy of Luxembourg, incorporated pursuant to a notarial deed of Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem (Grand-Duchy of Luxembourg) on September 20, 2006, published in the Mémorial Recueil Sociétés et Associations (the "Mémorial") under number 1853 of October 3, 2006, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B-119.541. The articles of incorporation of the Company (the "Articles of Incorporation") have been amended for the last time following a deed of Maître Edouard Delosch, notary residing in Diekirch, Grand-Duchy of Luxembourg, dated 9 March 2012 and published in the Mémorial under number 1108 of May 2, 2012.

The Shareholder, represented as above mentioned, declares having recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

1 To change the name of the Company into "Aberdeen Management Services S.A." and to amend Article 1 of the Articles of Incorporation so that it shall read as follows:

"There exists among the subscribers and all those who become owners of shares hereafter issued, a Luxembourg company in the form of a société anonyme under the name of "Aberdeen Management Services S.A." (hereinafter referred to as the "Company")."

2 To amend Article 2 of the Articles of Incorporation so that it shall read as follow:

"The purpose of the Company is the creation, promotion, administration and management of alternative investment funds (the "AIFs"), qualified as such under the law of 12 July 2013 on alternative investment fund managers (the "AIFM Law")."

The Company will be governed by Article 125-2 of the law of 17 December 2010 on undertakings for collective investment (the "Law of 2010").

The Company shall act as the AIFs' Alternative Investment Fund Manager in accordance with the AIFM Law and perform the activities laid down in Annex 1 to the AIFM Law as well as risk management services.

The Company may on behalf of the AIFs enter into any contracts, purchase, sell, exchange and deliver any securities, property and, more generally, assets constitutive of authorised investments of the AIFs, proceed to or initiate any registrations and transfers in their name or in third parties' name in the register of shares or debentures of any Luxembourg or foreign companies, and exercise on behalf of the AIFs and the holders of units of the AIFs, all rights and privileges, especially all voting rights attached to the securities constituting the assets of the AIFs. The foregoing powers shall not be considered as exhaustive, but only as declaratory.

The Company may also manage its own assets on an ancillary basis and may carry out any activities deemed useful for the accomplishment of its object and that of the AIFs it manages, remaining, however, within the limitations set forth by the Luxembourg laws and regulations and, in particular, the provisions of the AIFM Law."

3 To transfer the registered office of the Company from the municipality of Hesperange to the municipality of Luxembourg-City and to amend the first paragraph of Article 4 of the Articles of Incorporation so that it shall read as follows:

"The registered office of the Company is established in Luxembourg City, Grand-Duchy of Luxembourg. The registered office may be transferred to any other place inside the municipality of the Company's registered office by a decision of the board of directors of the Company."

4 To increase the corporate capital of the Company by an amount of one million two hundred fifty thousand euro (EUR 1,250,000.-) so as to raise it from its present amount of one hundred and twenty five thousand euro (EUR 125,000.-) to one million three hundred seventy five thousand euro (EUR 1,375,000.-).

5 To issue one thousand two hundred fifty (1250) new shares with a nominal value of one thousand euro (EUR 1,000.-) per share, having the same rights and privileges as the existing shares.

6 To amend Article 5 of the Articles of Incorporation, in order to reflect the capital increase and to create an authorised capital. Article 5 shall hence read as follows:

“The Company has an issued share capital of one million three hundred seventy five thousand euro (EUR 1,375,000.-) consisting of one thousand three hundred seventy five (1375) shares with a nominal value of one thousand euro (EUR 1,000.-) per share, each fully paid up.

The authorised un-issued capital of the Company is set at ten million Euro (EUR 10,000,000.-) to be represented by ten thousand (10,000) Shares with a nominal value of one thousand euro (EUR 1,000.-). The authorised and un-issued share capital and the authorisation to issue shares thereunder is valid for a period starting on 21 July 2014 and ending five (5) years after the date of publication of the minutes of the extraordinary general meeting of Shareholders of the Company held on 21 July 2014 in the Luxembourg Mémorial (unless amended or extended by the general meeting of shareholders).

The board of directors or delegate(s) duly appointed by the board of directors, may from time to time issue such shares within the authorised share capital at such times and on such terms and conditions, including the issue price, as the board of directors or its delegate(s) may in its or their discretion resolve. The board of directors is authorised to suppress, limit or waive any pre-emptive subscription rights of shareholders to the extent it deems advisable for any issue or issues of shares within the authorised capital.

Shares will only be issued in registered form and will be inscribed in the shareholders register, which is held by the Company or by one or more persons on behalf of the Company. Such shareholders register shall set forth the name of each shareholder, his residence or elected domicile, the number and class of shares held by him and the amounts paid in on each share.

Each transfer of shares or other rights on shares will have to be inscribed in the shareholders register. Each shareholder may consult the shareholders register.

The Company will recognise only one holder per share. In case a share is held by more than one person, the Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been appointed as sole owner in relation to the Company. The same rule shall apply in the case of conflict between a usufruct holder (usufruitier) and a bare owner (nupropriétaire) or between a pledgor and a pledgee.

The Company may redeem its own shares within the limits set forth by law.”

7 To transfer the registered office of the Company.

8 To amend the first paragraph of Article 8 of the Articles of Incorporation so that it shall read as follows:

“The annual general meeting of shareholders of the Company shall be held, in accordance with Luxembourg law, in Luxembourg at the registered office of the Company, or such other place in the municipality of its registered office as may be specified in the notice of the meeting, on 21 February at 11.00 a.m. If such day is not a business day, the annual general meeting shall be held on the next following business day. The annual general meeting may be held abroad if, in the judgement of the board of directors of the Company, exceptional circumstances so require.”

9 To amend Article 19 of the Articles of Incorporation so that it shall read as follows:

“The accounting year of the Company shall begin on 1st October and shall terminate on 30 September of each year.”

10 Miscellaneous

The Shareholder has requested the undersigned notary to document the following resolutions:

First resolution

The Shareholder RESOLVES to change the name of the Company into “Aberdeen Management Services S.A.” and to amend Article 1 of the Articles of Incorporation so that it shall read as follows:

“There exists among the subscribers and all those who become owners of shares hereafter issued, a Luxembourg company in the form of a société anonyme under the name of “Aberdeen Management Services S.A.” (hereinafter referred to as the “Company”).”

Second resolution

The Shareholder RESOLVES to amend Article 2 of the Articles of Incorporation so that it shall read as follows:

“The purpose of the Company is the creation, promotion, administration and management of alternative investment funds (the “AIFs”), qualified as such under the law of 12 July 2013 on alternative investment fund managers (the “AIFM Law”).

The Company will be governed by Article 125-2 of the law of 17 December 2010 on undertakings for collective investment (the “Law of 2010”).

The Company shall act as the AIFs’ Alternative Investment Fund Manager in accordance with the AIFM Law and perform the activities laid down in Annex 1 to the AIFM Law as well as risk management services.

The Company may on behalf of the AIFs enter into any contracts, purchase, sell, exchange and deliver any securities, property and, more generally, assets constitutive of authorised investments of the AIFs, proceed to or initiate any registrations and transfers in their name or in third parties' name in the register of shares or debentures of any Luxembourg or foreign companies, and exercise on behalf of the AIFs and the holders of units of the AIFs, all rights and privileges, especially all voting rights attached to the securities constituting the assets of the AIFs. The foregoing powers shall not be considered as exhaustive, but only as declaratory.

The Company may also manage its own assets on an ancillary basis and may carry out any activities deemed useful for the accomplishment of its object and that of the AIFs it manages, remaining, however, within the limitations set forth by the Luxembourg laws and regulations and, in particular, the provisions of the AIFM Law.”

Third resolution

The Shareholder RESOLVES to transfer the registered office of the Company from the municipality of Hesperange to the municipality of Luxembourg-City and to amend the first paragraph of Article 4 of the Articles of Incorporation so that it shall read as follows:

“The registered office of the Company is established in Luxembourg City, Grand-Duchy of Luxembourg. The registered office may be transferred to any other place inside the municipality of the Company’s registered office by a decision of the board of directors of the Company.”

Fourth resolution

The Shareholder RESOLVES to increase the corporate capital of the Company by an amount of one million two hundred fifty thousand euro (EUR 1,250,000.-) so as to raise it from its present amount of one hundred and twenty five thousand euro (EUR 125,000) to one million three hundred seventy five thousand euro (EUR 1,375,000.-).

Fifth resolution

The Shareholder RESOLVES to issue one thousand two hundred fifty (1250) new shares with a nominal value of thousand euro (EUR 1,000.-) per share, having the same rights and privileges as the existing shares.

Subscription - Payment

Thereupon appeared Aberdeen Asset Management PLC, a company with registered office at 10 Queen’s Terrace, Aberdeen, AB10 1YG, Scotland (the “Subscriber”),

represented by Silke Bernard, prenamed,

by virtue of a proxy under private seal given on 18 July 2014 in Aberdeen, which proxy, signed by the proxyholder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed.

The Subscriber declared to subscribe for one thousand two hundred fifty (1250) new shares with a nominal value of one thousand euro (EUR 1000.-) per share and to fully pay in cash for these shares.

The amount of one million two hundred fifty thousand euro (EUR 1,250,000.-) was thus as from that moment at the disposal of the Company, evidence thereof having been submitted to the undersigned notary.

The general meeting of shareholders resolved to accept said subscription and payment and to allot the one thousand two hundred fifty (1250) new shares to the above mentioned subscriber.

Sixth resolution

The Shareholder RESOLVES to amend Article 5 of the Articles of Incorporation in order to reflect the capital increase and to create an authorised capital. Article 5 shall hence read as follows

“The Company has an issued share capital of one million three hundred seventy five thousand euro (EUR 1,375,000.-) consisting of one thousand three hundred seventy five (1375) shares with a nominal value of thousand euro (EUR 1,000.-) per share, each fully paid up.

The authorised un-issued capital of the Company is set at ten million Euro (EUR 10,000,000.-) to be represented by then thousand (10,000) Shares with a nominal value of one thousand euro (EUR 1,000.-). The authorised and un-issued share capital and the authorisation to issue shares thereunder is valid for a period starting on 21 July 2011 and ending five (5) years after the date of publication of the minutes of the extraordinary general meeting of Shareholders of the Company held on 21 July 2014 in the Luxembourg Mémorial (unless amended or extended by the general meeting of shareholders).

The board of directors or delegate(s) duly appointed by the board of directors, may from time to time issue such shares within the authorised share capital at such times and on such terms and conditions, including the issue price, as the board of directors or its delegate(s) may in its or their discretion resolve. The board of directors is authorised to suppress, limit or waive any pre-emptive subscription rights of shareholders to the extent it deems advisable for any issue or issues of shares within the authorised capital.

Shares will only be issued in registered form and will be inscribed in the shareholders register, which is held by the Company or by one or more persons on behalf of the Company. Such shareholders register shall set forth the name of each shareholder, his residence or elected domicile, the number and class of shares held by him and the amounts paid in on each share.

Each transfer of shares or other rights on shares will have to be inscribed in the shareholders register. Each shareholder may consult the shareholders register.

The Company will recognise only one holder per share. In case a share is held by more than one person, the Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been appointed as sole owner in relation to the Company. The same rule shall apply in the case of conflict between a usufruct holder (usufruitier) and a bare owner (nupropriétaire) or between a pledgor and a pledgee.

The Company may redeem its own shares within the limits set forth by law.”

Seventh resolution

The Shareholder RESOLVES to transfer the registered office of the Company to 2b rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg with effect as of 21 July 2014.

Eighth resolution

The Shareholder RESOLVES to amend the first paragraph of Article 8 of the Articles of Incorporation so that it shall read as follows:

“The annual general meeting of shareholders of the Company shall be held, in accordance with Luxembourg law, in Luxembourg at the registered office of the Company, or such other place in the municipality of its registered office as may be specified in the notice of the meeting, on 21 February at 11.00 a.m.. If such day is not a business day, the annual general meeting shall be held on the next following business day. The annual general meeting may be held abroad if, in the judgement of the board of directors of the Company, exceptional circumstances so require.”

Ninth resolution

The Shareholder RESOLVES to amend Article 19 of the Articles of Incorporation so that it shall read as follows:

“The accounting year of the Company shall begin on 1st October and shall terminate on 30 September of each year.”

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at three thousand euro (EUR 3,000).

The undersigned notary knows English, states herewith that on the request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by the French version; on request of the same persons and in the case of the divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The documents having been read to the persons appearing, who are known to the notary by their surname, first name, civil status and residence, the said persons signed together with Us this original deed.

Follows the French translation of the text here above:

L'an deux mille quatorze, le vingt et un juillet,

Par devant nous, Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains (Grand-Duché de Luxembourg),

A comparu:

Aberdeen Asset Management PLC, une société valablement constituée et existant sous les lois écossaises, ayant son principal établissement à 10 Queen's Terrace, Aberdeen, AB10 1YG, Ecosse, et enregistrée dans le bureau de registration des sociétés sous le numéro SC082015 (l'«Associé»),

représenté aux fins des présentes par Maître Silke Bernard, avocat à la cour, demeurant professionnellement à Luxembourg,

aux termes d'une procuration sous seing privé donnée le 18 juillet 2014.

Ladite procuration, donnée sous seing privé par le représentant et le notaire instrumentant restera annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

L'Associé a requis le notaire instrumentant d'acter qu'il est l'associé unique de Aberdeen Global Property Multi Manager S.A. (ci-après la «Société»), une société anonyme, ayant son siège social à 33, rue de Gasperich, L-5826 Hesperange, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte notarié de Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 20 septembre 2006, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations (ci-après le «Mémorial») sous le numéro 1853 du 3 octobre 2006 et inscrite au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B-119.541. Les statuts de la Société (les «Statuts») ont été modifiés la dernière fois le 9 mars 2012 par un acte de Maître Edouard Delosch, notaire de résidence à Diekirch, Grand-Duché de Luxembourg et publié au Mémorial sous le numéro 1108 du 2 mai 2012.

L'Associé, représenté tel que précédemment mentionné, reconnaît être parfaitement au courant des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

1 Modification de la dénomination sociale de la Société qui sera dénommée “Aberdeen Management Services S.A.” et de l'article 1 des Statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Il existe entre les souscripteurs et toutes les personnes qui pourraient devenir propriétaires des actions émises dans le futur, une société luxembourgeoise sous la forme d'une société anonyme sous la dénomination de «Aberdeen Management Services S.A.» (dénommée ci-après la «Société»).

2 Modification de l'article 2 des Statuts pour lui donner la teneur suivante:

«L'objet de la Société est la création, la promotion, l'administration et la gestion de fonds d'investissement alternatifs (les «FIA»), qui qualifient en tant que tels sous la loi du 12 juillet 2013 concernant les gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs (la «Loi AIFM»).

La Société sera régie par l'article 125-2 de la loi du 17 décembre 2010 sur les organismes de placement collectif (ci-après la «Loi de 2010»).

La Société agira en tant que gestionnaire de fonds d'investissement alternatifs en conformité avec la Loi AIFM et exercera les activités prévues dans l'Annexe 1 de la Loi AIFM ainsi que les activités de gestion de risque.

La Société peut, pour compte des FIA, conclure tout contrat, acheter, vendre, échanger et délivrer toute valeur mobilière ou actif immobilier, et plus généralement tout actif représentant un investissement autorisé dans le chef des FIA, procéder à ou initier toute inscription et transfert en leur nom ou au nom de tiers dans le registre des actionnaires ou des obligataires de toute société luxembourgeoise ou étrangère, et exercer pour le compte des FIA et des titulaires de parts des FIA tous les droits et privilèges, en particulier tous les droits de vote attachés aux titres constituant les actifs des FIA. Les pouvoirs qui précèdent ne sont pas exhaustifs mais seulement renseignés à titre déclaratif.

La Société peut aussi gérer ses propres avoirs de manière accessoire et exercer toutes les activités réputées utiles pour l'accomplissement de son objet social et de celui des FIA qu'elle gère, dès lors qu'elle reste dans les limites des lois et réglementations luxembourgeoises et en particulier dans les limites des dispositions de la Loi AIFM.»

3 Transfer du siège social de la Société de la commune de Hesperange à la commune de Luxembourg-Ville et modification premier paragraphe de l'article 4 des Statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Le siège social de la Société est établi à Luxembourg Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Le siège social peut être transféré à tout autre endroit à l'intérieur de la commune du siège social de la Société par décision du conseil d'administration de la Société.»

4 Augmentation du capital social de la société à concurrence d'un million deux cent cinquante mille euros (EUR 1,250,000,-) pour le porter de son montant actuel de cent vingt-cinq mille euros (EUR 125.000,-) à un million trois cent soixante-quinze mille euros (EUR 1,375,000,-).

5 Émission de mille deux cent cinquante (1250) d'actions nouvelles d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1000,-) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les actions.

6 Modification de l'Article 5 des Statuts de la Société, afin de refléter l'augmentation de capital et de refléter un capital autorisé pour lui donner la teneur suivante:

«La Société a un capital émis et entièrement libéré d'un million trois cent soixante-quinze mille EUR 1,375,000,-) divisé en cent mille trois cent cinquante (1375) actions avec une valeur nominale de mille euros (EUR 1000,-) par action, chacune étant intégralement libéré.

Le capital autorisé non-émis de la Société est fixé à dix million d'euros (EUR 10,000,000,-) représenté par dix mille (10,000) actions ayant une valeur nominale de mille euros (EUR 1000,-) chacune. Le capital autorisé non-émis et l'autorisation d'émettre des actions dans les limites du capital autorisé sera valable pendant une période commençant le 21 juillet 2014 et se terminant cinq (5) années après la date de publication au Mémorial du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société, tenue le 21 juillet 2014 (sauf modification ou extension par l'assemblée générale des actionnaires).

Le conseil d'administration ou le (les) délégués dûment mandaté(s) par le conseil d'administration, pourra (pourront) émettre de temps à autre des actions dans les limites du capital social autorisé aux époques et sous les termes et conditions, en ce compris le prix d'émission, établis par le conseil d'administration ou son (ses) délégué(s) en toute discrétion. Le conseil d'administration est habilité à supprimer, limiter ou à renoncer à tout droit de souscription préférentiel des actionnaires relatif à toute(s) émission(s) d'actions dans les limites du capital autorisé, dans la mesure où il le juge opportun.

Les actions sont exclusivement émises sous forme nominative et sont inscrites au registre des actionnaires, lequel est tenu par la Société ou par une ou plusieurs personnes agissant pour le compte de la Société. Ce registre des actionnaires devra mentionner le nom de chaque actionnaire, sa résidence ou son domicile élu, le nombre et la classe d'actions dont il est titulaire et les montants payés par ce dernier pour chaque action.

Chaque transfert d'actions et autres droits attachés aux actions devra être inscrit dans le registre des actionnaires. Chaque actionnaire peut consulter le registre des actionnaires.

La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action. Dans le cas où une action est détenue par plus d'une personne, la Société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attaches jusqu'au moment où une personne aura été désignée comme propriétaire unique vis-à-vis de la Société.

La même règle s'appliquera en cas de conflit entre un usufruitier et un nu-propriétaire ou entre un créancier et un débiteur gagiste.

La Société peut racheter ses propres actions dans les limites prévues par la loi.»

7 Transfert du siège social de la Société.

8 Modification du 1^{er} paragraphe de l'Article 8 pour lui donner la teneur suivante:

«L'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société se tient, conformément à la loi luxembourgeoise, au Luxembourg au siège social de la Société ou à un autre endroit dans la commune du siège social, tel qu'indiqué dans la convocation de l'assemblée, le 21 février à 11.00. Si ce jour n'est pas un jour ouvrable, l'assemblée générale annuelle aura lieu le prochain jour ouvrable. L'assemblée générale annuelle peut avoir lieu à l'étranger, si sur base d'une décision du conseil d'administration de la Société, des circonstances exceptionnelles le justifient.»

9 Modification de l'article 19 des Statuts pour lui donner la teneur suivante:

«L'année sociale de la Société commence le 1^{er} octobre et prend fin le 30 septembre de chaque année.»

10 Divers

L'Associé demande au notaire instrumentant soussigné d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé DÉCIDE de modifier la dénomination sociale de la Société qui sera dénommée "Aberdeen Management Services S.A." et de modifier l'article 1 des Statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Il existe entre les souscripteurs et toutes les personnes qui pourraient devenir propriétaires des actions émises dans le futur, une société luxembourgeoise sous la forme d'une société anonyme sous la dénomination de «Aberdeen Management Services S.A.» (dénommée ci-après la «Société»).»

Deuxième résolution

L'Associé DÉCIDE de modifier l'article 2 des Statuts pour lui donner la teneur suivante:

«L'objet de la Société est la création, la promotion, l'administration et la gestion de fonds d'investissement alternatifs (les «FIA»), qui qualifient en tant que tels sous la loi du 12 juillet 2013 concernant les gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs (la «Loi AIFM»).»

La Société sera régie par l'article 125-2 de la loi du 17 décembre 2010 sur les organismes de placement collectif (ci-après la «Loi de 2010»).

La Société agira en tant que gestionnaire de fonds d'investissement alternatifs en conformité avec la Loi AIFM et exercera les activités prévues dans l'Annexe 1 de la Loi AIFM ainsi que les activités de gestion de risque.

La Société peut, pour compte des FIA, conclure tout contrat, acheter, vendre, échanger et délivrer toute valeur mobilière ou actif immobilier, et plus généralement tout actif représentant un investissement autorisé dans le chef des FIA, procéder à ou initier toute inscription et transfert en leur nom ou au nom de tiers dans le registre des actionnaires ou des obligataires de toute société luxembourgeoise ou étrangère, et exercer pour le compte des FIA et des titulaires de parts des FIA tous les droits et privilèges, en particulier tous les droits de vote attachés aux titres constituant les actifs des FIA. Les pouvoirs qui précèdent ne sont pas exhaustifs mais seulement renseignés à titre déclaratif.

La Société peut aussi gérer ses propres avoirs de manière accessoire et exercer toutes les activités réputées utiles pour l'accomplissement de son objet social et de celui des FIA qu'elle gère, dès lors qu'elle reste dans les limites des lois et réglementations luxembourgeoises et en particulier dans les limites des dispositions de la Loi AIFM.»

Troisième résolution

L'Associé DÉCIDE de transférer le siège social de la Société de la commune de Hesperange à la commune de Luxembourg-Ville et de modifier le premier paragraphe de l'article 4 des Statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Le siège social de la Société est établi à Luxembourg Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Le siège social peut être transféré à tout autre endroit à l'intérieur de la commune du siège social de la Société par décision du conseil d'administration de la Société.»

Quatrième résolution

L'Associé DÉCIDE d'augmenter le capital social de la société à concurrence d'un million deux cent cinquante mille euros (EUR 1.250.000 pour le porter de son montant actuel de cent vingt-cinq mille euros (EUR 125.000,-) à un million trois cent soixante-quinze mille euros (EUR 1.375.000,-).

Cinquième résolution

L'Associé DÉCIDE d'émettre mille deux cent cinquante (1.250) d'actions nouvelles d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,-) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les actions.

Souscription - Paiement

Ensuite a comparu Aberdeen Asset Management PLC, une société ayant son siège social à 10 Queen's Terrace, Aberdeen, AB10 1YG, Ecosse (le «Souscripteur»),
représentée par Silke Bernard, prénommée,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 18 juillet 2014, à Aberdeen qui, après avoir été signée par les mandataires et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte.

Le Souscripteur a déclaré souscrire mille deux cent cinquante (1.250) actions nouvelles d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,-) chacune, à libérer intégralement en espèces.

Le montant d'un million deux cent cinquante mille euros (EUR 1.250.000,-) a dès lors été à la disposition de la Société à partir de ce moment, la preuve ayant été apportée au notaire soussigné.

L'assemblée générale des actionnaires a décidé d'accepter ladite souscription et ledit paiement et d'émettre les mille deux cent cinquante (1250) actions nouvelles au souscripteur indiqué ci-dessus.

Sixième résolution

L'Associé DÉCIDE de modifier L'Article 5 des Statuts de la Société afin de refléter l'augmentation de capital et de refléter un capital autorisé pour lui donner la teneur suivante:

«La Société a un capital émis et entièrement libéré d'un million trois cent soixante-quinze mille (EUR 1.375.000,-), divisé en mille trois cent soixante-quinze (1.375) actions avec une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,-) par action, chacune étant intégralement libéré.

Le capital autorisé non-émis de la Société est fixé à dix million d'euros (EUR 10.000.000,-) représenté par dix mille (10.000) actions ayant une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,-) chacune. Le capital autorisé non-émis et l'autorisation d'émettre des actions dans les limites du capital autorisé sera valable pendant une période commençant le 21 juillet 2014 et se terminant cinq (5) années après la date de publication au Mémorial du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société, tenue le 21 juillet 2014 (sauf modification ou extension par l'assemblée générale des actionnaires).

Le conseil d'administration ou le (les) délégués dûment mandaté(s) par le conseil d'administration, pourra (pourront) émettre de temps à autre des actions dans les limites du capital social autorisé aux époques et sous les termes et conditions, en ce compris le prix d'émission, établis par le conseil d'administration ou son (ses) délégué(s) en toute discrétion. Le conseil d'administration est habilité à supprimer, limiter ou à renoncer à tout droit de souscription préférentiel des actionnaires relatif à toute(s) émission(s) d'actions dans les limites du capital autorisé, dans la mesure où il le juge opportun.

Les actions sont exclusivement émises sous forme nominative et sont inscrites au registre des actionnaires, lequel est tenu par la Société ou par une ou plusieurs personnes agissant pour le compte de la Société. Ce registre des actionnaires devra mentionner le nom de chaque actionnaire, sa résidence ou son domicile élu, le nombre et la classe d'actions dont il est titulaire et les montants payés par ce dernier pour chaque action.

Chaque transfert d'actions et autres droits attachés aux actions devra être inscrit dans le registre des actionnaires. Chaque actionnaire peut consulter le registre des actionnaires.

La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action. Dans le cas où une action est détenue par plus d'une personne, la Société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attaches jusqu'au moment où une personne aura été désignée comme propriétaire unique vis-à-vis de la Société. La même règle s'appliquera en cas de conflit entre un usufruitier et un nu-propriétaire ou entre un créancier et un débiteur gagiste.

La Société peut racheter ses propres actions dans les limites prévues par la loi.»

Septième résolution

L'Associé DÉCIDE de transférer le siège de la Société au 2b rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg avec effet au 21 juillet 2014.

Huitième résolution

L'Associé DÉCIDE de modifier le 1^{er} paragraphe de l'Article 8 des Statuts pour lui donner la teneur suivante:

«L'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société se tient, conformément à la loi luxembourgeoise, au Luxembourg au siège social de la Société ou à un autre endroit dans la commune du siège social, tel qu'indiqué dans la convocation de l'assemblée, le 21 février à 11.00. Si ce jour n'est pas un jour ouvrable, l'assemblée générale annuelle aura lieu le prochain jour ouvrable. L'assemblée générale annuelle peut avoir lieu à l'étranger, si sur base d'une décision du conseil d'administration de la Société, des circonstances exceptionnelles le justifient.»

Neuvième résolution

L'Associé DÉCIDE de modifier l'article 19 des Statuts pour lui donner la teneur suivante:

«L'année sociale de la Société commence le 1^{er} octobre et prend fin le 30 septembre de chaque année.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont estimés à trois mille euros (EUR 3.000).

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française et qu'à la demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre les textes anglais et français, le texte anglais primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: S. Bernard, M. Loesch.

Enregistré à Remich, le 22 juillet 2014. REM/2014/1595. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme,

Mondorf-les-Bains, le 14 août 2014.

Référence de publication: 2014129874/395.

(140147395) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2014.

**Nordic Living S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. SHCO 80 S.à r.l.).**

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 188.418.

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-fifth day of July.

Before Maître Henri HELLINCKX, civil law notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

Was held

an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of SHCO 80 S.à r.l., a société à responsabilité limitée (private limited liability company) incorporated and existing under the laws of Luxembourg, with a share capital of twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500), having a registered office at 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg (the Company). The Company was incorporated pursuant to a deed of Me Francis KESSELER, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg, dated 3 July 2014, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations and is registered with the Registre du Commerce et des Sociétés (Luxembourg trade and companies register) under number B 188.418. The articles of incorporation of the Company have not yet been amended.

There appeared:

WIN Alt IC Limited, a limited company, having its registered office at Tudor House, Le Bordage, St Peter Port, Guernsey, GY1 1BT and registered with the Guernsey registry under Company Number 49756, holding 1,437 shares;

and

Partners Group Global Real Estate 2013 S.C.A, SICAR, a société en commandite par actions (partnership limited by shares), incorporated and existing under the laws of Luxembourg, with a share capital of thirty three thousand euros (EUR 33,000), having its registered office at 2, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, and registered with the Registre du Commerce et des Sociétés (Luxembourg trade and companies register) under number B 180.399, holding 688 shares;

and

Partners Group Global Real Estate 2013 (USD) A, L.P. Inc., a limited partnership, having its registered office at Tudor House, Le Bordage, St Peter Port, Guernsey and registered with the Guernsey registry under Company Number 1799, holding 875 shares;

and

Partners Group Global Real Estate 2013 (USD) C, L.P. Inc., a limited partnership, having its registered office at Tudor House, Le Bordage, St Peter Port, Guernsey and registered with the Guernsey registry under Company Number 1798, holding 2,187 shares;

and

Partners Group Pioneer, L.P. Inc., a limited partnership, having its registered office at Tudor House, Le Bordage, St Peter Port, Guernsey and registered with the Guernsey registry under Company Number 1921, holding 2,438 shares;

and

Partners Group Real Estate 2014 (USD) C, L.P., a limited partnership, having its registered office at Tudor House, Le Bordage, St Peter Port, Guernsey and registered with the Guernsey registry under Company Number 1923, holding 4,875 shares (together the Shareholders);

each hereby represented by Mrs Arlette Siebenaler, private employee, residing professionally in Luxembourg, by virtue of proxies under private seal.

The aforesaid proxies, after having been signed *ne varietur* by the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed, to be filed with the registration authorities.

Such appearing parties declare and request the notary to record the following:

- I. The Shareholders of the Company are present and therefore 100% of the share capital of the Company is represented.
- II. The Shareholders recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the agenda, which is known to the Shareholders.
- III. The agenda is worded as follows:
 1. To waive the convening notices.
 2. To change the name of the Company from its current name of "SHCO 80 S.à r.l." to "Nordic Living S.à r.l."
 3. To amend the article 4 of the articles of incorporation of the Company to reflect the change of the Company's name.
 4. To change the end of the Company's first financial year from thirty-first December two thousand fourteen to thirty-first December two thousand fifteen.
 5. To amend the article 16 of the articles of incorporation of the Company to reflect the change in the end of the Company's first financial year.
 6. To amend the article 17 of the articles of incorporation of the Company to reflect the change in the end of the Company's first financial year.
 7. To revoke Intertrust Management (Luxembourg) S.à r.l., a société à responsabilité limitée (private limited liability company) incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg and registered with the Registre du Commerce et des Sociétés (Luxembourg trade and companies register) under number B 103.336, as manager of the Company with immediate effect.
 8. To appoint (i) Mr Malte Hansen and (ii) PMI Services S.à r.l., as new class A managers of the Company, and (iii) Intertrust Management (Luxembourg) S.à r.l., as a new class B manager of the Company.
 9. Authorisations.
 10. Miscellaneous.
- IV. The Meeting has taken the following resolutions:

First resolution

The Meeting waives the convening notices and the Shareholders confirm that they consider themselves as duly convened. Each Shareholder declares that it has perfect knowledge of the agenda which has been provided to it (together with all relevant information) in advance.

Second resolution

The Meeting resolves to change the name of the Company from its current name of "SHCO 80 S.à r.l." to "Nordic Living S.à r.l."

Third resolution

The Meeting resolves to amend the article 4 of the articles of incorporation of the Company, in order to reflect the above resolution, so that it shall read henceforth as follows:

"The company will assume the name of "Nordic Living S.à r.l.", a private limited liability company."

Fourth resolution

The Meeting resolves to change the end of the Company's first financial year from thirty-first December two thousand fourteen to thirty-first December two thousand fifteen.

Fifth resolution

The Meeting resolves to amend the article 16 of the articles of incorporation of the Company, in order to reflect the above resolution, so that it shall read henceforth as follows:

"The company's year commences on the first of January and ends on the thirty-first of December, except for the first financial year which begins on the date of incorporation of the company and ends on thirty-first of December two thousand fifteen."

Sixth resolution

The Meeting resolves to amend the article 17 of the articles of incorporation of the Company, in order to reflect the fourth resolution, so that it shall read henceforth as follows:

"Each year on the thirty-first of December, except for the first financial year which begins on the date of incorporation of the company and ends on thirty-first of December two thousand fifteen, the books are closed and the managers prepare an inventory including an indication of the value of the company's assets and liabilities."

Seventh resolution

The Meeting resolves to revoke Intertrust Management (Luxembourg) S.à r.l., a société à responsabilité limitée (private limited liability company) incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg and registered with the Registre du Commerce et des Sociétés (Luxembourg trade and companies register) under number B 103.336, as manager of the Company with immediate effect.

Eighth resolution

The Meeting resolves to appoint

(i) Mr Malte Hansen, born on 13 October 1983 in Koblenz (Germany), professionally residing at 2, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg; and

(ii) PMI Services S.à r.l., a société à responsabilité limitée (private limited liability company) incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg and registered with the Registre du Commerce et des Sociétés (Luxembourg trade and companies register) under number B 187.566

as new class A managers of the Company with effect as of the date of the present resolutions and for an unlimited duration, and

(iii) Intertrust Management (Luxembourg) S.à r.l., a société à responsabilité limitée (private limited liability company) incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg and registered with the Registre du Commerce et des Sociétés (Luxembourg trade and companies register) under number B 103.336

as new class B manager of the Company with effect as of the date of the present resolutions and for an unlimited duration.

As a consequence, the board of managers of the Company will be composed of the following three (3) managers:

(i) Mr Malte Hansen, class A manager;

(ii) PMI Services S.à r.l., class A manager; and

(iii) Intertrust Management (Luxembourg) S.à r.l., class B manager.

Ninth resolution

The Meeting resolves to authorize and empower any manager of the Company, as well as any employee of Etude of notary Henri HELLINCKX, each acting individually in the name and on behalf of the Company, to see to and to accomplish any necessary formalities with the relevant Luxembourg authorities in relation to the above resolutions, including but not limited to, the filing of documents with the Registre du Commerce et des Sociétés (Luxembourg trade and companies register) and the publication of excerpts in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations, C and generally to perform any other action that may be necessary or useful in relation thereto.

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed, are estimated to be approximately EUR 1,200.-.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxyholder of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same proxyholder, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the above appearing parties, the proxyholder signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le vingt-cinquième jour du mois de juillet.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg.

S'est tenue

une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des associés de la société SHCO 80 S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant un capital social de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500), ayant son siège social au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg (la Société). La Société a été constituée le 3 juillet 2014 suivant un acte de Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations et est immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 188.418. Les statuts de la Société n'ont pas encore été amendés.

ONT COMPARU:

WIN Alt IC Limited, une société de droit guernesais, ayant son siège social à Tudor House, Le Bordage, St Peter Port, Guernesey, GY1 1BT enregistrée auprès du registre de Guernesey sous le numéro 49756, détenant 1.437 parts;

et

Partners Group Global Real Estate 2013 S.C.A, SICAR, une SICAR sous la forme d'une société en commandite par actions, ayant son siège social au 2, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés au Luxembourg sous le numéro B 180.399, détenant 688 parts;

et

Partners Group Global Real Estate 2013 (USD) A, L.P. Inc., une société de droit guernesiais, ayant son siège social à Tudor House, Le Bordage, St Peter Port, Guernesey, enregistrée auprès du registre de Guernesey sous le numéro 1799, détenant 875 parts;

et

Partners Group Real Estate 2013 (USD) C, L.P., Inc., une société de droit guernesiais, ayant son siège social à Tudor House, Le Bordage, St Peter Port, Guernesey, enregistrée auprès du registre de Guernesey sous le numéro 1798, détenant 2.187 parts;

et

Partners Group Pioneer L.P. Inc., une société de droit guernesiais, ayant son siège social à Tudor House, Le Bordage, St Peter Port, Guernesey, enregistrée auprès du registre de Guernesey sous le numéro 1921, détenant 2.438 parts;

et

Partners Group Real Estate 2014 (USD) C, L.P., Inc., une société de droit guernesiais, ayant son siège social à Tudor House, Le Bordage, St Peter Port, Guernesey, enregistrée auprès du registre de Guernesey sous le numéro 1923, détenant 4.875 parts (collectivement les Associés);

chacune représentée par Madame Arlette Siebenaler, employée privée, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu de procurations données sous seing privé.

Lesdites procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire et par le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte, pour être présentées aux autorités compétentes en termes d'enregistrement.

Les parties comparantes, représentées comme indiqué ci-dessus, demandent au notaire instrumentant d'acter que:

I. L'ensemble des Associés est présent et en conséquence, 100% du capital social de la Société est représenté;

II. Les Associés reconnaissent être pleinement informés des résolutions à prendre sur la base de l'ordre du jour, qui a été porté à la connaissance des Associés;

III. L'ordre du jour est le suivant:

1. Renoncer aux formalités de convocations;

2. Modification de la dénomination de la Société de «SHCO 80 S.à r.l.» à «Nordic Living S.à r.l.»;

3. Modification de l'article 4 des statuts de la Société afin de refléter le changement de dénomination de la Société;

4. Modification de la date de clôture du premier exercice social de la Société du trente et un décembre deux mille quatorze au trente et un décembre deux mille quinze;

5. Modification de l'article 16 des statuts de la Société afin de refléter le changement de date de fin d'exercice social;

6. Modification de l'article 17 des statuts de la Société afin de refléter le changement de date de fin d'exercice social;

7. Révocation d'Intertrust Management (Luxembourg) S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant conformément au droit du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 103.336, de sa qualité de gérant, avec effet immédiat;

8. Nomination de (i) Monsieur Malte Hansen et (ii) PMI Services S.à r.l., en tant que nouveaux gérants de classe A de la Société, et (iii) Intertrust Management (Luxembourg) S.à r.l., en tant que nouvelle gérante de classe B de la Société;

9. Autorisations;

10. Divers.

IV. L'Assemblée a pris les décisions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée renonce aux formalités de convocation et les Associés confirment qu'ils se considèrent comme dûment convoqués. Chacun des Associés déclare avoir eu parfaite connaissance de l'ordre du jour de l'Assemblée qui lui a été communiqué au préalable.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de modifier la dénomination sociale de la Société de sa dénomination actuelle "SHCO 80 S.à r.l." à "Nordic Living S.à r.l.".

Troisième résolution

L'Assemblée décide d'amender l'article 4 des statuts de la Société afin de refléter le changement de dénomination, lequel article aura désormais la teneur suivante:

«La société prend la dénomination de «Nordic Living S.à r.l.», société à responsabilité limitée».

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de modifier la fin du premier exercice comptable de la Société du trente et un décembre deux mille quatorze au trente et un décembre deux mille quinze.

Cinquième résolution

L'Assemblée décide d'amender l'article 16 des statuts de la Société afin de refléter la résolution ci-dessus, lequel article aura désormais la teneur suivante:

«L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre, hormis pour le premier exercice, lequel commence à la date de constitution de la société et se termine le trente et un décembre deux mille quinze».

Sixième résolution

L'Assemblée décide d'amender l'article 17 des statuts de la Société afin de refléter la quatrième résolution, lequel article aura désormais la teneur suivante:

«Chaque année, le trente et un décembre, excepté pour le premier exercice comptable qui commence à la date de constitution de la société et se termine le trente et un décembre deux mille quinze, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société».

Septième résolution

L'Assemblée décide de révoquer Intertrust Management (Luxembourg) S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant conformément au droit du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 103.336, de sa qualité de gérant, avec effet immédiat.

Huitième résolution

L'Assemblée décide de nommer:

(i) Monsieur Malte Hansen né le 13 octobre 1983 à Coblenz (Allemagne) et résidant professionnellement au 2, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg; et

(ii) PMI Services S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant conformément au droit du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 187.566 gérants de classe A de la Société, avec prise d'effet à la date des présentes résolutions et ce pour une durée illimitée, et

(iii) Intertrust Management (Luxembourg) S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant conformément au droit du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 103.336

gérant de classe B de la Société, avec prise d'effet à la date des présentes résolutions et ce pour une durée illimitée.

En conséquence, le conseil de gérance de la Société sera composé des trois (3) gérants suivants:

(i) Monsieur Malte Hansen, gérant de classe A; et

(ii) PMI Services S.à r.l., gérant de classe A; et

(iii) Intertrust Management (Luxembourg) S.à r.l., gérant de classe B.

Neuvième résolution

L'Assemblée donne pouvoir et autorité à tout gérant de la Société ainsi qu'à tout employé de l'Etude du notaire Henri HELLINCKX, chacun agissant individuellement au nom et pour le compte de la Société, d'accomplir toutes formalités nécessaires avec les autorités luxembourgeoises relativement aux présentes résolutions, en ce compris, le dépôt et la publication de documents auprès du Registre du Commerce et des Sociétés Luxembourgeois et la publication d'extrait dans le Mémorial, Recueil des Sociétés et des Associations, C et de manière générale accomplir toutes les actions nécessaires ou utiles en relation avec les présentes.

Estimation des frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte seront estimés approximativement à EUR 1.200.-.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête du mandataire des parties comparantes, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête du même mandataire, et en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg.

Et après la lecture faite au mandataire des parties comparantes, ledit mandataire a signé ensemble avec le notaire instrumentaire l'original du présent acte.

Signé: A. SIEBENALER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 31 juillet 2014. Relation: LAC/2014/36381. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 13 août 2014.

Référence de publication: 2014129760/259.

(140146777) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2014.

NET s IT e.lu S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8538 Hovelange, 59, Am Kiem.

R.C.S. Luxembourg B 96.966.

—
EXTRAIT

Suite à la cession de parts du 7 août 2014 de la société NET s IT.lu S. à r. l., avec siège social à L-8538 Hovelange, 59 am Kiem, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 96 966, la nouvelle répartition des parts sociales de la société se présente comme suit;

- M. GOELFF David, demeurant à L-8538 Hovelange, 59 am Kiem	75 parts
- M. GOELFF Alphonse, demeurant à L-8538 Hovelange, 59 am Kiem.	25 parts
Total:	100 parts

Hovelange, le 7 août 2014.

Alphonse Goelff

Gérant

Référence de publication: 2014128084/17.

(140144738) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2014.

**Worrus Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Worrus Holding S.A.).**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 26, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 112.194.

L'an deux mille quatorze, le vingt-cinq juillet.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

S'est tenue

l'assemblée extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «WORRUS HOLDING S.A.» (la Société), dont le siège social est sis au 26, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg et laquelle est enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 112.194, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, alors de résidence à Mersch, daté du 16 novembre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 423 daté du 27 février 2006. Les statuts de la société n'ont pas été modifiés depuis.

L'assemblée est présidée par Madame Solange Wolter-Schieres, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

La Présidente, désigne comme Secrétaire et l'assemblée élit comme Scrutateur par Madame Doriane HAVRENNE, employée privée, ayant son domicile professionnel à L-2340 Luxembourg, 26, rue Philippe II.

Le bureau ayant ainsi été constitué, la présidente déclare et demande au notaire d'acter que:

Le bureau ainsi constitué, la Présidente expose que:

I. que les actionnaires représentés, le mandataire des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence, dûment signée par les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau de l'Assemblée;

Les procurations signées «ne varietur» par les mandataires de l'actionnaire et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement;

II. que conformément à la liste de présence, la totalité du capital social est représentée à la présente Assemblée et les actionnaires déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'Assemblée qui leur a été communiqué au préalable, il a pu être fait abstraction de la convocation d'usage;

III. que la société n'a pas émis d'emprunt obligataire;

IV. que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les points portés à l'ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Suppression de la version anglaise des statuts de la Société.
 2. Conversion de la Société d'une Société Anonyme en une Société à responsabilité limitée, conformément à l'article 3 de la loi modifiée du 10 août 1915;
 3. Refonte des statuts de la Société;
 4. Acceptation de la démission des membres du conseil d'administration, décharge à leur accorder pour l'exercice de leur fonction et nomination de nouveaux gérants de la société pour une durée indéterminée;
 5. Acceptation de la démission du réviseur d'entreprise agréé, décharge à lui accorder pour l'exercice de son mandat.
- Après délibération, l'assemblée a pris à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de supprimer la version anglaise des statuts.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de convertir la Société de sa forme originale de société anonyme en une société à responsabilité limitée, conformément aux dispositions de l'article 3 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Suite à la transformation de la société anonyme en société à responsabilité limitée aucune nouvelle société n'a été créée, la société à responsabilité limitée étant à considérer comme la continuation de la société anonyme ayant existé jusqu'à présent et demeurant la même entité juridique, aucun changement n'étant intervenu ni en ce qui concerne les actifs, ni en ce qui concerne les passifs de la Société.

Troisième résolution

L'Assemblée décide d'adopter les nouveaux statuts de la Société, qui auront la teneur suivante:

A. Nom - Objet - Durée - Siège social

Art. 1^{er}. Nom. Il est formé entre les souscripteurs et tous ceux qui pourront devenir associés par la suite, une société à responsabilité limitée sous la dénomination de «WORRUS HOLDING S.à r.l.» (la "Société") qui aura le statut d'une société de titrisation conformément à la loi du 22 mars 2004 sur la titrisation (la "Loi sur la Titrisation"), et qui sera régie par la Loi sur la Titrisation, la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi sur les sociétés commerciales"), ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. Objet. La Société a pour objet de conclure une ou plusieurs opérations de titrisations conformément à la Loi sur la Titrisation et la Société pourra, dans ce contexte, assumer les risques, existants ou futurs, liés à la possession de biens meubles ou immeubles, tangibles ou intangibles, de même que les risques résultants d'engagements assumés par des tiers ou inhérents à tout ou partie des activités réalisées par des tiers, dans une ou plusieurs opérations ou de façons régulière. La Société pourra assumer ces risques par l'acquisition de biens, l'octroi de garanties ou en s'engageant par tout autre moyen. Elle pourra aussi transférer, dans la mesure prévue par la loi et les présents statuts, ou disposer des titres et autres biens qu'elle détient, qu'ils soient présents ou futurs, dans une ou plusieurs opérations ou de façon régulière.

La Société pourra, dans ce même contexte, acquérir, disposer et investir dans des prêts, valeurs mobilières, titres, actifs, obligations, billets à ordre, avances, actions, bons de souscriptions et autres sûretés. La Société peut également détenir des droits de propriété intellectuels tels que dans des marques de fabrique. La Société pourra accessoirement octroyer des gages et d'autres garanties et sûretés, de quelque nature que ce soit, à toute entité luxembourgeoise ou étrangère et conduire, de manière accessoire, des opérations de prêt de titres.

La Société pourra exercer tous investissements ou opérations de nature légale, commerciale, technique ou financière, et en général, toutes transactions nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet, ainsi que toutes opérations liées directement ou indirectement à la facilitation de l'accomplissement de son objet dans tous les domaines décrits ci-dessus.

Art. 3. Durée.

3.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

3.2 Elle peut être dissoute à tout moment et sans cause par une décision de l'assemblée générale des associés, adoptée selon les conditions requises pour une modification des présents statuts.

Art. 4. Siège social.

4.1 Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

4.2 Le siège social peut être transféré au sein de la même commune par décision du conseil de gérance. Il peut être transféré dans toute autre commune du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée générale des associés, adoptée selon les conditions requises pour une modification des présents statuts.

4.3 Des succursales ou bureaux peuvent être créés, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, par décision du conseil de gérance.

4.4 Dans l'hypothèse où le conseil de gérance estimerait que des événements exceptionnels d'ordre politique, économique ou social ou des catastrophes naturelles se sont produits ou seraient imminents, de nature à interférer avec l'activité normale de la Société à son siège social, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances exceptionnelles; ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

B. Capital social - Parts sociales

Art. 5. Capital social.

5.1 Le capital social de la Société est fixé à trente et un mille Euros (EUR 31.000,-), représenté par vingt-cinq mille (25.000) parts sociales (les «Parts Sociales») et individuellement la «Part Sociale») ayant une valeur nominale d'un euro et vingt-quatre Cents (EUR 1,24) chacune.

5.2 Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par une décision de l'assemblée générale des associés de la Société, adoptée selon les modalités requises pour la modification des présents statuts.

5.3 La Société peut racheter ses propres parts sociales.

Art. 6. Parts sociales.

6.1 Le capital social de la Société est divisé en Parts Sociales ayant chacune la même valeur nominale.

6.2 Les Parts Sociales de la Société sont nominatives.

6.3 La Société peut avoir un ou plusieurs associés, avec un nombre maximal de quarante (40) associés.

6.4 Le décès, la suspension des droits civils, la dissolution, la liquidation, la faillite ou l'insolvabilité ou tout autre événement similaire d'un des associés n'entraînera pas la dissolution de la Société.

Art. 7. Registre des Parts Sociales - Transfert des Parts Sociales.

7.1 Un registre des Parts Sociales est tenu au siège social de la Société où il est mis à disposition de chaque associé pour consultation. Ce registre contient toutes les informations requises par la Loi sur les sociétés commerciales. Des certificats d'inscription peuvent être émis sur demande et aux frais de l'associé demandeur.

7.2 La Société ne reconnaît qu'un seul titulaire par Part Sociale. Les copropriétaires indivis nommeront un représentant unique qui les représentera vis-à-vis de la Société. La Société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits relatifs à cette Part Sociale, jusqu'à ce qu'un tel représentant ait été désigné.

7.3 Les Parts Sociales sont librement cessibles entre associés.

7.4 Toute cession des Parts Sociales à de nouveaux associés requiert l'accord des associés représentant trois-quarts des Parts Sociales.

7.5 Toute cession de Parts Sociales est opposable à la Société et aux tiers sur notification de la cession à, ou après l'acceptation de la cession par la Société conformément aux dispositions de l'article 1690 du Code civil.

C. Décisions des associés

Art. 8. Décisions collectives des associés.

8.1 L'assemblée générale des associés est investie des pouvoirs qui lui sont expressément réservés par la Loi sur les sociétés commerciales et par les présents statuts.

8.2 Chaque associé a la possibilité de participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts sociales qu'il détient.

8.3 Dans l'hypothèse où et tant que la Société n'a pas plus de vingt-cinq (25) associés, des décisions collectives qui relèveraient d'ordinaire de la compétence de l'assemblée générale, pourront être valablement adoptées par voie de décisions écrites. Dans une telle hypothèse, chaque associé recevra le texte de ces résolutions ou des décisions à adopter expressément formulées et votera par écrit.

8.4 En cas d'associé unique, cet associé exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés en vertu des dispositions de la section XII de la Loi sur les sociétés commerciales et des présents statuts. Dans cette hypothèse, toute référence faite à «l'assemblée générale des associés» devra être entendue comme une référence à l'associé unique selon le contexte et le cas échéant et les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés seront exercés par l'associé unique.

Art. 9. Assemblées générales des associés. Des assemblées générales d'associés pourront être tenues aux lieux et heures indiquées dans les convocations aux assemblées générales correspondantes. Si tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale des associés et renoncent aux formalités de convocation, l'assemblée pourra être tenue sans convocation préalable.

Art. 10. Quorum et vote.

10.1 Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de Parts Sociales qu'il détient.

10.2 Sous réserve d'un quorum plus élevé prévu par les présents statuts ou la Loi sur les sociétés commerciales, les décisions collectives des associés de la Société ne seront valablement adoptées que pour autant qu'elles auront été adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

10.3 Un associé peut agir à toute assemblée générale des associés en désignant une autre personne comme son mandataire, par procuration écrite ou par télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication. Une personne peut représenter plusieurs ou même tous les associés.

10.4 Tout associé qui prend part à une assemblée générale par conférence téléphonique, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication permettant son identification et que toutes les personnes participant à l'assemblée s'entendent mutuellement sans discontinuité et puissent participer pleinement à l'assemblée, est censé être présent pour le calcul du quorum et de la majorité, sous condition que ces moyens de communication sont disponibles aux lieux de la réunion.

Art. 11. Changement de nationalité. Les associés ne peuvent changer la nationalité de la Société qu'avec le consentement unanime des associés.

Art. 12. Modification des statuts. Toute modification des statuts requiert l'accord de la majorité des associés représentant trois quarts du capital de la Société.

D. Gérance

Art. 13. Composition et pouvoirs du conseil de gérance.

13.1 La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants ont été désignés, ils constitueront un conseil de gérance.

Les membres du Conseil peuvent ou non être répartis en deux catégories, nommés respectivement «Gérants de catégorie A» et «Gérants de catégorie B».

13.2 Le conseil de gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société et pour prendre toute mesure nécessaire ou utile pour l'accomplissement de l'objet social de la Société, à l'exception des pouvoirs réservés par la Loi sur les sociétés commerciales ou par les présents statuts à l'assemblée générale des associés.

13.3 La Société est autorisée à acquérir des actifs et à vendre ceux-ci conformément à l'article 2 des présents statuts par une décision préalable des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

13.4 L'accord de tous les associés est requis pour toute décision opérationnelle prise par le Conseil de gérance, dont la totalité excède une valeur d'un million Euros (EUR 1.000.000,-).

Art. 14. Nomination, révocation des gérants et durée du mandat des gérants.

14.1 Les gérants sont nommés par l'assemblée générale des associés qui détermine leur rémunération et la durée de leur mandat.

14.2 Les gérants sont nommés et peuvent être librement révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une décision des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Art. 15. Vacance d'un poste de gérant. Dans l'hypothèse où un poste de gérant deviendrait vacant suite au décès, à l'incapacité juridique, la faillite, la démission ou pour tout autre motif, cette vacance peut être pourvue de manière temporaire et pour une période ne pouvant excéder celle du mandat initial du gérant remplacé par les gérants restants jusqu'à la prochaine assemblée des associés appelée à statuer sur la nomination permanente, conformément aux dispositions légales applicables.

Art. 16. Convocation aux réunions du conseil de gérance.

16.1 Le conseil de gérance se réunit sur convocation de tout gérant. Les réunions du conseil de gérance sont tenues au siège social de la Société sauf indication contraire dans la convocation à la réunion.

16.2 Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance doit être donné aux gérants au minimum vingt-quatre (24) heures à l'avance par rapport à l'heure fixée dans la convocation, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les motifs d'une telle urgence seront mentionnées dans la convocation. Une telle convocation peut être omise en cas d'accord écrit de chaque gérant, par télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication. Une copie d'un tel document signé constituera une preuve suffisante d'un tel accord. Aucune convocation préalable ne sera exigée pour un conseil de gérance dont le lieu et l'heure auront été déterminés par une décision adoptée lors d'un précédent conseil de gérance, communiquée à tous les membres du conseil de gérance.

16.3 Aucune convocation préalable ne sera requise dans l'hypothèse où les tous les gérants seront présents ou représentés à un conseil de gérance et renonceraient aux formalités de convocation ou dans l'hypothèse de décisions écrites et approuvées par tous les membres du conseil de gérance.

Art. 17. Conduite des réunions du conseil de gérance.

17.1 Le conseil de gérance élira un président du conseil de gérance parmi ses membres. Il peut également désigner un secrétaire, qui peut ne pas être membre du conseil de gérance et qui sera chargé de tenir les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

17.2 Le président du conseil de gérance, le cas échéant, préside toutes les réunions du conseil de gérance. En son absence, le conseil de gérance peut nommer provisoirement un autre gérant comme président temporaire par un vote à la majorité des voix présentes ou représentées à la réunion.

17.3 Tout gérant peut se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant tout autre gérant comme son mandataire par écrit, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication, une copie du mandat en constituant une preuve suffisante. Un gérant peut représenter un ou plusieurs, mais non l'intégralité des membres du conseil de gérance.

17.4 Les réunions du conseil de gérance peuvent également se tenir par téléconférence ou vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication similaire permettant à toutes les personnes y participant de s'entendre mutuellement sans discontinuité et garantissant une participation effective à cette réunion. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une participation en personne et la réunion tenue par de tels moyens de communication est réputée s'être tenue au siège social de la Société.

17.5 Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des gérants est présente ou représentée et, si des Gérants de catégorie A et des Gérants de catégorie B ont été nommés, que si au moins un Gérant de catégorie A et un Gérant de catégorie B sont présents ou représentés.

17.6 Les décisions du conseil de gérance sont prises valablement à la majorité des voix des gérants présents ou représentés et, si des Gérants de catégorie A et des Gérants de catégorie B ont été nommés, ces résolutions ont été approuvées par au moins un Gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B. Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.

17.8 Le conseil de gérance peut, à l'unanimité, prendre des décisions par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication. Chaque gérant peut exprimer son consentement séparément, l'ensemble des consentements attestant de l'adoption des décisions. La date de ces décisions sera la date de la dernière signature.

Art. 18. Procès-verbaux des réunions du conseil de gérance. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président, le cas échéant, ou, en son absence, par le président temporaire, et le secrétaire, le cas échéant, ou par deux (2) gérants. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourront être produits en justice ou autre seront, le cas échéant, signés par le président ou par deux (2) gérants.

Art. 19. Rapports avec les tiers. La Société sera engagée, en toutes circonstances, vis-à-vis des tiers par la seule signature du gérant unique et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux gérants.

Dans l'éventualité où deux catégories de Gérants sont créées (Gérant de catégorie A et Gérant de catégorie B), la Société sera obligatoirement engagée par la signature conjointe d'un Gérant de catégorie A et d'un Gérant de catégorie B.

La Société sera aussi engagée par la signature conjointe ou unique de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués, ceci avec l'accord de tous les associés.

E. Surveillance de la société

Art. 20. Réviseur(s) d'entreprises.

20.1 Les données comptables liées au rapport annuel de la Société seront examinées par un réviseur d'entreprises choisi parmi les membres de l'Institut des réviseurs d'entreprises nommé par les gérants et rémunéré par la Société.

20.2 Le réviseur d'entreprises accomplira toutes les fonctions qui lui sont attribuées par la Loi sur les sociétés commerciales et par la Loi sur la Titrisation. Le réviseur d'entreprises a un droit illimité de surveillance et de contrôle permanents de toutes les opérations de la Société.

20.3 Tout réviseur d'entreprises peut être démis de ses fonctions à tout moment, sans préavis et sans cause, par les gérants.

20.4 Dans le cas où il existe plusieurs réviseurs d'entreprises, ceux-ci constituent un conseil des réviseurs d'entreprises, qui devra choisir un président parmi ses membres. Il peut également désigner un secrétaire, qui n'a pas à être ni associé, ni réviseur d'entreprises. Les règles des présents statuts concernant la convocation et la conduite des réunions du conseil de gérance s'appliquent à la convocation et à la conduite des réunions du conseil des réviseurs d'entreprises.

F. Exercice social - Affectation des bénéfices - Acomptes sur dividendes

Art. 21. Exercice social. L'exercice social de la Société commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente-et-un décembre de la même année.

Art. 22. Comptes annuels - Distribution des bénéfices.

22.1 Au terme de chaque exercice social, les comptes sont clôturés et le conseil de gérance dresse un inventaire de l'actif et du passif de la Société, le bilan et le compte de profits et pertes, conformément à la loi.

Une Assemblée Générale des Associés sera tenue annuellement au siège social de la société pour l'approbation des comptes ainsi que pour la décharge du Conseil de gérance le second lundi du mois de juin à 11 heures.

22.2 Sur les bénéfices annuels nets de la Société, cinq pour cent (5%) au moins seront affectés à la réserve légale. Cette affectation cessera d'être obligatoire dès que et tant que le montant total de la réserve légale de la Société atteindra dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

22.3 Les sommes apportées à une réserve de la Société par un associé peuvent également être affectées à la réserve légale, si cet associé consent à cette affectation.

22.4 En cas de réduction du capital social, la réserve légale de la Société pourra être réduite en proportion afin qu'elle n'excède pas dix pour cent (10%) du capital social.

22.5 Le surplus des profits annuels nets sera distribué comme dividendes aux associés sous réserve d'une décision adoptée par la majorité des associés.

22.6 Chaque Part Sociale confère des droits pari passu envers les autres Parts Sociales.

Art. 23. Acomptes sur dividendes - Prime d'émission et primes assimilées. Le conseil de gérance peut décider de distribuer des acomptes sur dividendes sur la base d'un état comptable intermédiaire préparé par le conseil de gérance et faisant apparaître que des fonds suffisants sont disponibles pour être distribués. Le montant destiné à être distribué ne peut excéder les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables (y compris la prime d'émission), mais diminués des pertes reportées et des sommes destinées à être affectées à une réserve dont la Loi sur les sociétés commerciales ou les présents statuts interdisent la distribution.

G. Liquidation

Art. 24. Liquidation.

24.1 En cas de dissolution de la Société conformément à l'article 3.2 des présents statuts, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs nommés par une décision de l'assemblée générale des associés ayant décidé de cette dissolution et qui fixera les pouvoirs et émoluments de chacun des liquidateurs. Sauf disposition contraire, les liquidateurs disposeront des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et du passif de la Société.

24.2 Le surplus résultant de la réalisation de l'actif et du passif sera distribué entre les associés proportionnellement au nombre de Parts Sociales qu'ils détiennent.

H. Disposition finale-loi applicable

Art. 25. Loi applicable. Tout ce qui n'est pas régi par les présents statuts, sera déterminé en conformité avec la Loi sur la Titrisation et la Loi sur les sociétés commerciales.

Troisième résolution

L'Assemblée décide d'accepter la démission des membres du conseil d'administration et décide de leur accorder pleine et entière décharge pour l'exercice de leurs fonctions.

L'Assemblée décide de nommer comme gérants pour une durée indéterminée.

Gérants de Catégorie A

- Madame Ferryal DABON, né le 03 août 1966 à Alger, Algérie, demeurant professionnellement à 12, Place de la Défense, F - 92400 Courbevoie, France.

Gérants de Catégorie B

- Monsieur Emmanuel MOUGEOLLE, né le 03 juillet 1977 à Epinal, France, demeurant professionnellement à 5, rue Guillaume Kroll, L-1025 Luxembourg;

- Monsieur Christophe DAVEZAC, né le 14 février 1964 à Cahors, France, demeurant professionnellement à 5, rue Guillaume Kroll, L-1025 Luxembourg;

Quatrième résolution

L'assemblée décide d'accepter la démission du réviseur d'entreprises agréé Fidewa - Clar SA, établie et ayant son siège social à L-3364 leudelange, 2-4, rue du Château d'eau avec effet immédiat et lui accorde pleine et entière décharge pour l'exécution de son mandat.

Associés

Suite à la transformation en une S.à r.l., les parts sont détenues de la façon suivante:

- Monsieur Dmitry GARBUZOV, 18.750 parts sociales
- Monsieur Dmitry ERMAKOV, 6.250 parts sociales

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, ceux-ci, ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: S. WOLTER-SCHIERES, D. HAVRENNE et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 29 juillet 2014. Relation: LAC/2014/35727. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 13 août 2014.

Référence de publication: 2014129852/303.

(140146946) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2014.

Vinnolit Two Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 47, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 109.097.

In the year two thousand and fourteen, on the thirty-first of July.

Before Us, Maître Carlo WERSANDT, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, acting in replacement of Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg, who will remain depositary of the present original deed.

There appeared:

(A) GLOBAL PRIVATE EQUITY III LIMITED PARTNERSHIP, a limited partnership organized under the laws of the State of Delaware, with its registered address at C/o Advent International Corporation, 75 State Street, 29th Floor, Boston, MA 02109, United States of America,

here represented by Mrs. Nadia Weyrich, private employee, residing in Belvaux, by virtue of a proxy, given in Boston on 29 July 2014;

(B) GLOBAL PRIVATE EQUITY III-A LIMITED PARTNERSHIP, a limited partnership organized under the laws of the State of Delaware, with its registered address at C/o Advent International Corporation, 75 State Street, 29th Floor, Boston, MA 02109, United States of America,

here represented by Mrs. Nadia Weyrich, previously named, by virtue of a proxy, given in Boston on 29 July 2014;

(C) GLOBAL PRIVATE EQUITY III-B LIMITED PARTNERSHIP, a limited partnership organized under the laws of the State of Delaware, with its registered address at C/o Advent International Corporation, 75 State Street, 29th Floor, Boston, MA 02109, United States of America,

here represented by Mrs. Nadia Weyrich, previously named, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Boston on 29 July 2014;

(D) GLOBAL PRIVATE EQUITY III-C LIMITED PARTNERSHIP, a limited partnership organized under the laws of the State of Delaware, with its registered address at C/o Advent International Corporation, 75 State Street, 29th Floor, Boston, MA 02109, United States of America,

here represented by Mrs. Nadia Weyrich, previously named, by virtue of a proxy, given in Boston on 29 July 2014;

(E) ADVENT PGGM GLOBAL LIMITED PARTNERSHIP, a limited partnership organized under the laws of the State of Delaware, with its registered address at C/o Advent International Corporation, 75 State Street, 29th Floor, Boston, MA 02109, United States of America,

here represented by Mrs. Nadia Weyrich, previously named, by virtue of a proxy, given in Boston on 29 July 2014;

(F) ADVENT EURO-ITALIAN DIRECT INVESTMENT PROGRAM LIMITED PARTNERSHIP, a limited partnership organized under the laws of the State of Delaware, with its registered address at C/o Advent International Corporation, 75 State Street, 29th Floor, Boston, MA 02109, United States of America,

here represented by Mrs. Nadia Weyrich, previously named, by virtue of a proxy, given in Boston on 29 July 2014;

(G) ADVENT EUROPEAN CO-INVESTMENT PROGRAM LIMITED PARTNERSHIP, a limited partnership organized under the laws of the State of Delaware, with its registered address at C/o Advent International Corporation, 75 State Street, 29th Floor, Boston, MA 02109, United States of America,

here represented by Mrs. Nadia Weyrich, previously named, by virtue of a proxy, given in Boston on 29 July 2014;

(H) ADVENT PARTNERS GPE III LIMITED PARTNERSHIP, a limited partnership organized under the laws of the State of Delaware, with its registered address at C/o Advent International Corporation, 75 State Street, 29th Floor, Boston, MA 02109, United States of America,

here represented by Mrs. Nadia Weyrich, previously named, by virtue of a proxy, given in Boston on 29 July 2014;

(I) ADVENT PARTNERS (NA) GPE III LIMITED PARTNERSHIP, a limited partnership organized under the laws of the State of Delaware, with its registered address at C/o Advent International Corporation, 75 State Street, 29th Floor, Boston, MA 02109, United States of America,

here represented by Mrs. Nadia Weyrich, previously named, by virtue of a proxy, given in Boston on 29 July 2014;

(J) ADVENT PARTNERS LIMITED PARTNERSHIP, a limited partnership organized under the laws of the State of Delaware, with its registered address at C/o Advent International Corporation, 75 State Street, 29th Floor, Boston, MA 02109, United States of America,

here represented by Mrs. Nadia Weyrich, previously named, by virtue of a proxy, given in Boston on 29 July 2014;

(K) GPE III-A CO-INVESTMENT LIMITED PARTNERSHIP, a limited partnership organized under the laws of the State of Delaware, with its registered address at C/o Advent International Corporation, 75 State Street, 29th Floor, Boston, MA 02109, United States of America,

here represented by Mrs. Nadia Weyrich, previously named, by virtue of a proxy, given in Boston on 29 July 2014;

(L) M2 CAPITAL PARTNERS AG, a company incorporated and existing under the laws of Switzerland, having its registered office at Bahnhofplatz, CH-6300 Zug, Switzerland,

here represented by Mrs. Nadia Weyrich, previously named, by virtue of a proxy, given in [-] on 29 July 2014; and

(M) VINNOLIT CAYMAN LTD, a company incorporated and existing under the laws of Cayman Islands, having its registered office at P.O. Box 309 GT, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands,

here represented by Mrs. Nadia Weyrich, previously named, by virtue of a proxy, given in Boston on 29 July 2014.

The said proxies, signed “ne varietur” by the proxyholder of the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing parties are the shareholders of “Vinnolit Two Luxembourg”, (hereinafter the “Company”), a société à responsabilité limitée incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg with its registered office at 47, Grand-Rue, L-1661 Luxembourg, GrandDuchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies’ Register under number B 109.097, incorporated pursuant to a notarial deed dated 5 July 2005 and published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the “Mémorial C”) dated 24 November 2005, page 1262, number 60548. The articles of association have been amended for the last time pursuant to a notarial deed dated 25 July 2014, not yet published in the Mémorial C.

The appearing parties representing the whole corporate capital require the notary to enact the following resolutions:

First resolution

The shareholders resolve to dissolve and to put the Company into liquidation as of the date of the present deed.

Second resolution

The shareholders resolve to appoint as liquidator of the Company, Florida Liquidator Ltd, a limited company incorporated in the British Virgin Islands with registered office at PO Box 3175 Road Town, Tortola, British Virgin Islands.

Third resolution

The shareholders decide that the liquidator shall receive the powers and compensations as determined hereafter.

The liquidator has the broadest powers as provided for by articles 144 to 148 bis of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the “1915 Law”).

The liquidator may accomplish all the acts provided for by article 145 of the 1915 Law, without requesting the authorization of the general meeting in the cases in which it is requested.

The liquidator may exempt the registrar of mortgages from proceeding with any automatic registration; renounce all in rem rights, preferential rights, mortgages, actions for rescission; remove any attachment, with or without payment of all the preferential or mortgaged registrations, transcriptions, attachments, oppositions or other encumbrance.

The liquidator is relieved from inventory and may refer to the accounts of the Company.

The liquidator may, under his responsibility, for special or specific operations, delegate to one or more proxies such part of its powers it determines and for the period it will fix.

The liquidator may distribute the Company’s assets to the shareholders in cash or in kind to its willingness.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties known to the notary by her name, first name, civil status and residence, the proxyholder of the appearing parties signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L’an deux mille quatorze, le trente et un juillet.

Par-devant nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg, lequel dernier nommé restera dépositaire de la présente minute.

Ont comparu:

(A) GLOBAL PRIVATE EQUITY III LIMITED PARTNERSHIP, un «limited partnership» régi par les lois de l’Etat du Delaware, ayant son siège social à C/o Advent International Corporation, 75 State Street, 29^e étage, Boston, MA 02109, Etats-Unis d’Amérique,

ici représenté par Madame Nadia Weyrich, employée privée, demeurant à Belvaux, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Boston le 29 juillet 2014;

(B) GLOBAL PRIVATE EQUITY III-A LIMITED PARTNERSHIP, un «limited partnership» régi par les lois de l'Etat du Delaware, ayant son siège social à C/o Advent International Corporation, 75 State Street, 29^e étage, Boston, MA 02109, Etats-Unis d'Amérique,

ici représenté par Madame Nadia Weyrich, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Boston le 29 juillet 2014;

(C) GLOBAL PRIVATE EQUITY III-B LIMITED PARTNERSHIP, un «limited partnership» régi par les lois de l'Etat du Delaware, ayant son siège social à C/o Advent International Corporation, 75 State Street, 29^e étage, Boston, MA 02109, Etats-Unis d'Amérique,

ici représenté par Madame Nadia Weyrich, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Boston le 29 juillet 2014;

(D) GLOBAL PRIVATE EQUITY III-C LIMITED PARTNERSHIP, un «limited partnership» régi par les lois de l'Etat du Delaware, ayant son siège social à C/o Advent International Corporation, 75 State Street, 29^e étage, Boston, MA 02109, Etats-Unis d'Amérique,

ici représenté par Madame Nadia Weyrich, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Boston le 29 juillet 2014;

(E) ADVENT PGGM GLOBAL LIMITED PARTNERSHIP, un «limited partnership» régi par les lois de l'Etat du Delaware, ayant son siège social à C/o Advent International Corporation, 75 State Street, 29^e étage, Boston, MA 02109, Etats-Unis d'Amérique,

ici représenté par Madame Nadia Weyrich, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Boston le 29 juillet 2014;

(F) ADVENT EURO-ITALIAN DIRECT INVESTMENT PROGRAM LIMITED PARTNERSHIP, un «limited partnership» régi par les lois de l'Etat du Delaware, ayant son siège social à C/o Advent International Corporation, 75 State Street, 29^e étage, Boston, MA 02109, Etats-Unis d'Amérique,

ici représenté par Madame Nadia Weyrich, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Boston le 29 juillet 2014;

(G) ADVENT EUROPEAN CO-INVESTMENT PROGRAM LIMITED PARTNERSHIP, un «limited partnership» régi par les lois de l'Etat du Delaware, ayant son siège social à C/o Advent International Corporation, 75 State Street, 29^e étage, Boston, MA 02109, Etats-Unis d'Amérique,

ici représenté par Madame Nadia Weyrich, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Boston le 29 juillet 2014;

(H) ADVENT PARTNERS GPE III LIMITED PARTNERSHIP, un «limited partnership» régi par les lois de l'Etat du Delaware, ayant son siège social à C/o Advent International Corporation, 75 State Street, 29^e étage, Boston, MA 02109, Etats-Unis d'Amérique,

ici représenté par Madame Nadia Weyrich, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Boston le 29 juillet 2014;

(I) ADVENT PARTNERS (NA) GPE III LIMITED PARTNERSHIP, un «limited partnership» régi par les lois de l'Etat du Delaware, ayant son siège social à C/o Advent International Corporation, 75 State Street, 29^e étage, Boston, MA 02109, Etats-Unis d'Amérique,

ici représenté par Madame Nadia Weyrich, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Boston le 29 juillet 2014;

(J) ADVENT PARTNERS LIMITED PARTNERSHIP, un «limited partnership» régi par les lois de l'Etat du Delaware, ayant son siège social à C/o Advent International Corporation, 75 State Street, 29^e étage, Boston, MA 02109, Etats-Unis d'Amérique,

ici représenté par Madame Nadia Weyrich, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Boston le 29 juillet 2014;

(K) GPE III-A CO-INVESTMENT LIMITED PARTNERSHIP, un «limited partnership» régi par les lois de l'Etat du Delaware, ayant son siège social à C/o Advent International Corporation, 75 State Street, 29^e étage, Boston, MA 02109, Etats-Unis d'Amérique,

ici représenté par Madame Nadia Weyrich, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Boston le 29 juillet 2014;

(L) M2 CAPITAL PARTNERS AG, une société régie par les lois de la Suisse, ayant son siège social à Bahnhofplatz, CH-6300 Zug, Suisse,

ici représentée par Madame Nadia Weyrich, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 29 juillet 2014, et

(M) VINNOLIT CAYMAN LTD, une société à responsabilité limitée régie par les lois des Iles Cayman, ayant son siège social au P.O. Box 309 GT, George Town, Grand Cayman, Iles Cayman,

ici représentée par Madame Nadia Weyrich, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Boston le 29 juillet 2014.

Les procurations signées ne varient par la mandataire des comparants et par le notaire soussigné resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants sont les associés de la société Vinnolit Two Luxembourg (ci-après la «Société»), une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 47, Grand-Rue, L-1661 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 5 juillet 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial C»), en date du 24 novembre 2005, numéro 1262, page 60548. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant un acte notarié en date du 25 juillet 2014, non encore publié au Mémorial C.

Lesquelles parties comparantes, représentant l'intégralité du capital social, ont requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés décident de dissoudre et de mettre la Société en liquidation en date du présent acte.

Seconde résolution

Les associés décident de nommer en tant que liquidateur, Florida Liquidator Ltd, une société à responsabilité limitée constituée et régie selon les lois des Iles Vierges Britanniques, ayant son siège social à PO Box 3175, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques, immatriculée au registre des Iles Vierges Britanniques.

Troisième résolution

Les associés décident que le liquidateur recevra les pouvoirs déterminés ci-après.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus ainsi que prévu aux articles 144 à 148bis de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Le liquidateur peut accomplir tous les actes visés à l'article 145 sans demander l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où cette autorisation serait requise.

Le liquidateur peut exempter le registre des hypothèques de faire une inscription automatique; renoncer à tous les droits réels, droits préférentiels, hypothèques, actions en rescision; enlever les charges, avec ou sans paiement de toutes les inscriptions préférentielles ou hypothécaires, transcriptions, charges, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur n'a pas à faire l'inventaire et peut se référer aux comptes de la Société.

Le liquidateur pourra, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales ou spécifiques, déléguer à un ou plusieurs mandataires une partie de ses pouvoirs dans une étendue et pour une durée qu'il fixera.

Le liquidateur pourra distribuer les actifs de la Société aux associés en numéraire ou en nature selon sa volonté en fonction de leur participation au capital ou en tout autre proportion approuvée par les associés.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française;

sur demande des parties comparantes et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire des parties comparantes, connue du notaire instrumentant par ses, nom, prénom usuel, état et demeure, la mandataire des parties comparantes a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: N. WEYRICH, C. WERSANDT.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 11 août 2014. Relation: EAC/2014/11031. Reçu douze Euros (12.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): Monique HALSDORF.

Référence de publication: 2014129823/209.

(140146580) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2014.

Tenaris Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 11.815.338.951,00.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 154.302.

In the year two thousand and fourteen,

on the eighteenth day of the month of July.

Before Us Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in SANEM, Grand Duchy of Luxembourg,

there appeared:

“Tenaris S.A.”, a société anonyme having its registered office at 29, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés of Luxembourg (the “RCS”) under number B 85203, represented by Juan Pablo Pandolfi, residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, pursuant to a proxy dated July 14, 2014 (which, after being signed ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be submitted together with it to the registration formalities),

being the sole member (the “Sole Member”) of “Tenaris Investments S.à r.l.”, a société à responsabilité limitée having its registered office at 29, Avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the RCS under number B 154302 (the “Company”), incorporated by a notarial deed enacted on 16 July 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the “Mémorial”) number 1734, page 83211 of 25 August 2010. The articles of association of the Company have been amended for the last time by a notarial deed enacted on 17 December 2013, published in the Mémorial number 592, page 28401, of 6 March 2014.

The appearing party declared and requested the notary to state that:

I. The Sole Member holds all thirty-six thousand (36,000) Class A Units and all eleven billion nine hundred and ninety-two million six hundred and twelve thousand seven (11,992,612,007) Class B Units in issue in the Company, so that the total corporate capital is represented and decisions can be validly adopted by the Sole Member on all the items of the agenda.

II. Decisions shall be taken on the following items (all items being interrelated and resolved upon in one sole resolution):

- decision to repurchase one hundred and seventy-seven million three hundred and nine thousand fifty-six (177,309,056) Class B Units of the Company; determination of the repurchase price at two dollars of the United States of America (USD2.00) per (repurchased) Class B Unit being an aggregate amount of three hundred and fifty-four million six hundred and eighteen thousand one hundred and twelve dollars of the United States of America (USD 354,618,112), corresponding to an amount equal to the original subscription price paid for such Class B Units including the par value thereof and issue premium paid upon subscription (the “Repurchase Price”);

- consequential reduction (i) of the corporate capital of the Company by an amount of one hundred and seventy-seven million three hundred and nine thousand fifty-six dollars of the United States of America (USD 177,309,056) to eleven billion eight hundred and fifteen million three hundred and thirty-eight thousand nine hundred and fifty-one dollars of the United States of America (USD 11,815,338,951) by way of cancellation of all one hundred and seventy-seven million three hundred and nine thousand fifty-six (177,309,056) Class B Units repurchased, (ii) of the legal reserve by an amount of seventeen million seven hundred and thirty thousand nine hundred and five dollars of the United States of America with sixty cents (USD 17,730,905.60) (bringing the legal reserve to 10% of the new corporate capital amount), and (iii) of the issue premium account by an amount of one hundred and fifty-nine million five hundred and seventy-eight thousand one hundred and fifty dollars of the United States of America with forty cents (USD159,578,150.40);

- consequential amendment of article 5.3 of the articles of association of the Company so as to read as follows:

“ **5.3.** The issued corporate capital of the Company is set at eleven billion eight hundred and fifteen million three hundred and thirty-eight thousand nine hundred and fifty-one dollars of the United States of America (USD11,815,338,951), divided into thirty-six thousand (36,000) Class A Units and eleven billion eight hundred and fifteen million three hundred and two thousand nine hundred and fifty-one (11,815,302,951) Class B Units.”

Thereafter the following resolution was passed:

Sole resolution

The Sole Member noted the information as to the available reserves of the Company and that the Company currently had available reserves of more than ten billion dollars of the United States of America.

The Sole Member resolved to repurchase one hundred and seventy-seven million three hundred and nine thousand fifty-six (177,309,056) Class B Units of the Company for the Repurchase Price corresponding to an amount equal to the original subscription price paid for such Class B Units including the par value thereof and issue premium paid upon subscription.

Consequently, the Sole Member resolved to set the Repurchase Price at two dollars of the United States of America (USD 2.00) per (repurchased) Class B Unit being an aggregate amount of three hundred and fifty-four million six hundred and eighteen thousand one hundred and twelve dollars of the United States of America (USD 354,618,112) corresponding to an amount equal to the original subscription price paid for such Class B Units including the par value thereof and issue premium paid upon subscription.

In consequence of the above, the Sole Member resolved to reduce (i) the corporate capital of the Company by an amount of one hundred and seventy-seven million three hundred and nine thousand fifty-six dollars of the United States of America (USD 177,309,056) to eleven billion eight hundred and fifteen million three hundred and thirty-eight thousand nine hundred and fifty-one dollars of the United States of America (USD 11,815,338,951) by way of cancellation of all one hundred and seventy-seven million three hundred and nine thousand fifty-six (177,309,056) Class B Units repurchased,

(ii) the legal reserve by an amount of seventeen million seven hundred and thirty thousand nine hundred and five dollars of the United States of America with sixty cents (USD 17,730,905.60) (bringing the legal reserve to 10% of the new corporate capital amount), and (iii) the issue premium account by an amount of one hundred and fifty-nine million five hundred and seventy-eight thousand one hundred and fifty dollars of the United States of America with forty cents (USD 159,578,150.40).

The Sole Member then resolved to amend article 5.3 of the articles of association of the Company as set forth in the agenda.

There being no further item to be resolved upon the decision of the Sole Member was closed.

The undersigned notary who understands and speaks English acknowledges that, at the request of the party hereto, this deed is drafted in English, followed by a French translation; at the request of the same appearing party, in case of divergences between the English and the French version, the English version shall prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, the said person appearing signed together with Us, the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quatorze, le dix-huit juillet.

Par-devant Nous Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

«Tenaris S.A.», une société anonyme ayant son siège social au 29, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg (le «RCS») sous le numéro B 85203, représentée par Juan Pablo Pandolfi, résidant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration datée du 14 juillet 2014 (laquelle, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec celui-ci aux formalités de l'enregistrement),

étant le seul associé (l'«Associé Unique») de «Tenaris Investments S.à r.l.», une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 29, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du RCS sous le numéro B 154302 (la «Société»), constituée le 16 juillet 2010 par acte notarié et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») numéro 1734, page 83211 du 25 août 2010. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois le 17 décembre 2013 par acte notarié et publié au Mémorial du 6 mars 2014, numéro 592, page 28401.

La partie comparante a déclaré et requis le notaire d'acter ce qui suit:

I. L'Associé Unique détient l'ensemble des trente-six mille (36.000) Parts Sociales de Classe A et l'ensemble des onze milliards neuf cent quatre-vingt-douze millions six cent douze mille sept (11.992.612.007) Parts Sociales de Classe B émises dans la Société, de sorte que l'Associé Unique peut valablement prendre des décisions sur l'ensemble des points portés à l'ordre du jour.

II. Des décisions devront être prises sur les points suivants (tous les points étant étroitement liés et faisant l'objet d'une seule et même résolution):

- décision de racheter cent soixante-dix-sept millions trois cent neuf mille cinquante-six (177.309.056) Parts Sociales de Classe B de la Société; fixation du prix de rachat à deux dollars américains (2,00 USD) par Part Sociale de Classe B (rachetée), soit un montant total de trois cent cinquante-quatre millions six cent dix-huit mille cent douze dollars américains (354.618.112 USD), ce qui correspond à un montant égal au prix de souscription initial payé pour ces Parts Sociales de Classe B, y compris la valeur nominale de celles-ci et la prime d'émission payée lors de la souscription (le «Prix de Rachat»);

- réduction en conséquence (i) du capital social de la Société d'un montant de cent soixante-dix-sept millions trois cent neuf mille cinquante-six dollars américains (177.309.056 USD) pour le porter à onze milliards huit cent quinze millions trois cent trente-huit mille neuf cent cinquante et un dollars américains (11.815.338.951 USD) par l'annulation de l'ensemble des cent soixante-dix-sept millions trois cent neuf mille cinquante-six (177.309.056) Parts Sociales de Classe B rachetées, (ii) de la réserve légale d'un montant de dix-sept millions sept cent trente mille neuf cent cinq virgule soixante dollars américains (17.730.905,60 USD) (portant la réserve légale à 10% du nouveau montant du capital social), et (iii) du compte de la prime d'émission d'un montant de cent cinquante-neuf millions cinq cent soixante-dix-huit mille cent cinquante virgule quarante dollars américains (159.578.150,40 USD);

- modification en conséquence de l'article 5.3 des statuts de la Société afin qu'il ait la teneur suivante:

« 5.3. Le capital social de la Société est fixé à onze milliards huit cent quinze millions trois cent trente-huit mille neuf cent cinquante-et-un dollars américains (11,815,338,951 USD), divisé en trente-six mille (36.000) Parts Sociales de Classe A et onze milliards huit cent quinze millions trois cent deux mille neuf cent cinquante-et-un (11,815,302,951) Parts Sociales de Classe B.»

À la suite de quoi, la résolution suivante a été adoptée:

Résolution unique

L'Associé Unique a pris note des informations concernant les réserves disponibles de la Société et du fait que la Société dispose actuellement de réserves disponibles de plus de dix milliards de dollars américains.

L'Associé Unique a décidé de racheter cent soixante-dix-sept millions trois cent neuf mille cinquante-six (177.309.056) Parts Sociales de Classe B de la Société au Prix de Rachat correspondant à un montant égal au prix de souscription initial payé pour ces Parts Sociales de Classe B, y compris la valeur nominale de celles-ci et la prime d'émission payée lors de la souscription.

Par conséquent, l'Associé Unique a décidé de fixer le Prix de Rachat à deux dollars américains (2,00 USD) par Part Sociale de Classe B (rachetée), soit un montant total de trois cent cinquante-quatre millions six cent dix-huit mille cent douze dollars américains (354.618.112 USD), correspondant à un montant égal à celui du prix de souscription initial pour ces Parts Sociales de Classe B, y compris la valeur nominale et la prime d'émission payée lors de la souscription.

En conséquence de ce qui précède, l'Associé Unique a décidé de réduire (i) le capital social de la Société d'un montant de cent soixante-dix-sept millions trois cent neuf mille cinquante-six dollars américains (177.309.056 USD) pour le porter à onze milliards huit cent quinze millions trois cent trente-huit mille neuf cent cinquante et un dollars américains (11.815.338.951 USD) par l'annulation de l'ensemble des cent soixante-dix-sept millions trois cent neuf mille cinquante-six (177.309.056) Parts Sociales de Classe B rachetées, (ii) la réserve légale d'un montant dix-sept millions sept cent trente mille neuf cent cinq virgule soixante dollars américains (17.730.905,60 USD) (portant la réserve légale à 10% du nouveau montant du capital social), et (iii) le compte de la prime d'émission d'un montant de cent cinquante-neuf millions cinq cent soixante-dix-huit mille cent cinquante virgule quarante dollars américains (159.578.150,40 USD).

L'Associé Unique a ensuite décidé de modifier l'article 5.3 des statuts de la Société tel que décrit dans l'ordre du jour.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la décision de l'Associé Unique a été clôturée.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction en langue française. À la demande de la même partie comparante, la version anglaise fera foi en cas de divergences entre les versions anglaise et française.

Dont acte, fait à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture du présent document faite à la partie comparante, ladite personne a signé le présent acte original avec nous, le notaire.

Signé: J. P. PANDOLFI, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 18 juillet 2014. Relation: EAC/2014/10296. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): Monique HALSDORF.

Référence de publication: 2014129788/154.

(140146194) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2014.

ALPF Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 100.000,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 189.441.

Rectificatif du dépôt numéro L140146757, déposé le 13/08/14.

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-fourth day of July.

Before us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Mr. Rodolfo Henrique Fischer, born on December 26, 1962 in Sao Paulo (Brazil) (the Sole Shareholder), residing at Rua Recanto 127, Chacara Flora, 04644-020 Sao Paulo (Brazil),

hereby represented by Tom Storck, attorney-at-law, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal,

Such power of attorney, after having been signed ne varietur by the representative of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to this deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. The name of the company is "ALPF Holding S.à r.l." (the Company). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and, in

particular, the law of August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1 The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the municipality by a resolution of the board of managers. The registered office may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2 Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers. Where the board of managers determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these circumstances. Such temporary measures have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, remains a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Corporate object.

3.1 The purpose of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation, derivative products, options, securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin as well as may invest directly in real estate properties. The Company may enter into any kind of derivative agreements, forward agreements, options and swap agreements, and any other similar agreements.

3.2 In the framework of its activity, the Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or some of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated activities of the financial sector without having obtained the required authorisation.

3.3 The Company may use any techniques and instruments to efficiently manage its investments and to protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4 The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property (including but not limited to the acquisition, management and disposal of any such real estate or movable property) which, directly or indirectly, favour or relate to its corporate object.

Art. 4. Duration.

4.1 The Company is formed for an unlimited duration.

4.2 The Company is not dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1. The share capital is set at one hundred thousand euro (EUR 100,000) represented by ten million (10,000,000) shares in registered form, having a par value of one euro cent (EUR 0.01) each, which are divided into:

- one million two hundred and seventy thousand (1,270,000) class A shares having a par value of one euro cent (EUR 0.01) each, all subscribed and fully paid up;
- nine hundred and seventy thousand (970,000) class B shares having a par value of one euro cent (EUR 0.01) each, all subscribed and fully paid up;
- nine hundred and seventy thousand (970,000) class C shares having a par value of one euro cent (EUR 0.01) each, all subscribed and fully paid up;
- nine hundred and seventy thousand (970,000) class D shares having a par value of one euro cent (EUR 0.01) each, all subscribed and fully paid up;
- nine hundred and seventy thousand (970,000) class E shares having a par value of one euro cent (EUR 0.01) each, all subscribed and fully paid up;
- nine hundred and seventy thousand (970,000) class F shares having a par value of one euro cent (EUR 0.01) each, all subscribed and fully paid up;

- nine hundred and seventy thousand (970,000) class G shares having a par value of one euro cent (EUR 0.01) each, all subscribed and fully paid up;

- nine hundred and seventy thousand (970,000) class H shares having a par value of one euro cent (EUR 0.01) each, all subscribed and fully paid up;

- nine hundred and seventy thousand (970,000) class I shares having a par value of one euro cent (EUR 0.01) each, all subscribed and fully paid up;

- nine hundred and seventy thousand (970,000) class J shares having a par value of one euro cent (EUR 0.01) each, all subscribed and fully paid up.

5.2. The share capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the single shareholder or, as the case may be, by the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1 Each share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

6.2 Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.3 Shares are freely transferable among shareholders or, if there is no more than one shareholder, to third parties.

6.4 If the Company has more than one shareholder, the transfer of shares to non- shareholders is subject to the prior approval of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the share capital of the Company.

6.5 A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

6.6 For all other matters, reference is being made to articles 189 and 190 of the Law.

6.7 A shareholders' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each shareholder who so requests.

6.8 The Company may redeem its own shares within the limits set forth by the Law.

6.9 The share capital of the Company may be reduced through the repurchase and the cancellation of shares including by the cancellation of one or more entire classes of shares through the repurchase and cancellation of all the shares issue in such class(es). In the case of repurchases and cancellations of classes of shares, such cancellations and repurchases of shares shall be made in the reverse alphabetical order (starting with class J).

6.10 In the event of a reduction of share capital through the repurchase and the cancellation of a class of shares (in the order provided for here above), such class of shares gives right to the holders thereof pro rata to their holding in such class to the Available Amount (with the limitation however to the Total Cancellation Amount (as defined under 6.12.) determined by the general meeting of shareholders) and the holders of shares of the repurchased and cancelled class of shares shall receive from the Company an amount equal to the cancellation value per share for each share of the relevant class held by them and cancelled.

6.11 The cancellation value per share shall be calculated by dividing the Total Cancellation Amount by the number of shares in issue in the class of shares to be repurchased and cancelled.

6.12 The Total Cancellation Amount shall be an amount determined by the single manager or as the case may be, the board of managers and approved by the general meeting of shareholders on the basis of the relevant Interim Accounts. The Total Cancellation Amount for each of the classes J, I, H, G, F, E, D, C, B and A shall be the Available Amount of the relevant class at the time of the cancellation of the relevant class unless otherwise resolved by the general meeting of shareholders in the manner provided for an amendment of the Articles provided however that the Total Cancellation Amount shall never be higher than such Available Amount.

6.13 Upon the repurchase and cancellation of the shares of the relevant class, the cancellation value per share will become due and payable by the Company.

6.14 For the purpose of article 6, the following definitions shall apply:

Available Amount	<p>Means the total amount of net profits of the Company (including carried forward profits) to the extent the shareholders would have been entitled to dividend distributions according to these Articles, increased by (i) any freely distributable reserves and (ii) as the case may be by the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the class of shares to be cancelled but reduced by (i) any losses (including carried forward losses) and (ii) any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of law or of the Articles, each time as set out in the relevant Interim Accounts (without for the avoidance of doubt, any double counting) so that:</p> $AA = (NP + P + CR) - (L + LR)$ <p>Whereby:</p> <p>AA= Available Amount NP= net profits (including carried forward profits) P= any freely distributable reserves CR = the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the class of shares to be cancelled L= losses (including carried forward losses) LR = any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of law or of the Articles</p>
Interim Accounts	Means the interim accounts of the Company as at the relevant Interim Account Date.
Interim Account Date	Means the date no earlier than eight (8) days before the date of the repurchase and cancellation of the relevant class of shares.

III. Management - Representation

Art. 7. Board of managers.

7.1 The Company shall be managed by a board of managers (the Board), each manager being appointed by a resolution of the shareholder(s), which sets the term of their office. The managers need not be shareholders.

7.2 The managers may be removed at any time (with or without cause) by a resolution of the shareholder(s).

Art. 8. The board of managers and its powers.

8.1 The Board is composed of at least one (1) class A manager and at least one (1) class B manager.

8.2 All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the Board, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

8.3 Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, either shareholders or not, by the Board of the Company or by one class A manager and one class B manager acting jointly.

Art. 9. Procedure.

9.1 The Board meets as often as the Company's interest so required or upon call of any manager, and at least quarterly, at the place indicated in the convening notice which, in principle, is the registered office of the Company, in Luxembourg.

9.2 Written notice of any meeting of the Board shall be given to all managers at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the Board.

9.3 No such convening notice is required if all the members of the Board of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the Board.

9.4 Any manager may act at any meeting of the Board by appointing in writing another manager as his proxy.

9.5 The Board may validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented and at least one (1) class A manager and at least one (1) class B manager are present or represented. Resolutions of the Board shall be validly taken by a majority of the votes of the managers present or represented provided that any resolution shall not validly be passed unless it is approved by at least one (1) class A manager and at least one (1) class B manager. The resolutions of the Board shall be recorded in minutes signed by the chairman of the meeting or, if no chairman has been appointed, by all the managers present or represented.

Art. 10. Representation. The Company shall be bound towards third parties (i) by the sole signature of any manager (irrespective of his class) in any matters not exceeding three thousand euro (EUR 3,000), (ii) by the joint signatures of one (1) class A manager and one (1) class B manager in all matters exceeding three thousand euro (EUR 3,000) and (iii) by the sole or joint signature(s) of any persons to whom special powers have been delegated in accordance with article 8.3 of these Articles.

Art. 11. Liability of the managers. The managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law.

IV. Shareholder(s)

Art. 12. General meetings of shareholders and shareholders circular resolutions.

12.1. Powers and voting rights

(i) Resolutions of the shareholders are adopted at a general meeting of shareholders (the General Meeting).

(ii) If there are not more than twenty-five shareholders, the decisions of the shareholders may be taken by circular resolution (the Shareholders Circular Resolutions), the text of which shall be sent to all the shareholders in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail. The shareholders shall cast their vote by signing the circular resolution. The signatures of the shareholders may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

(iii) Each Ordinary Share entitles to one (1) vote.

12.2. Notices, quorum, majority and voting procedures

(i) The shareholders are convened to General Meetings or consulted in writing at the initiative of any manager or shareholders representing more than one-half of the share capital.

(ii) Written notice of any General Meeting is given to all shareholders at least eight (8) days in advance of the date of the meeting, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

(iii) General Meetings are held at such place and time specified in the notices.

(iv) If all the shareholders are present or represented and consider themselves as duly convened and informed of the agenda of the meeting, the General Meeting may be held without prior notice.

(v) A shareholder may grant a written power of attorney to another person, whether or not a shareholder, in order to be represented at any General Meeting.

(vi) Resolutions to be adopted at General Meetings or by way of Shareholders Circular Resolutions are passed by shareholders owning more than one-half of the share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting or first written consultation, the shareholders are convened by registered letter to a second General Meeting or consulted a second time and the resolutions are adopted at the General Meeting or by Shareholders Circular Resolutions by a majority of the votes cast, regardless of the proportion of the share capital represented.

(vii) The Articles are amended with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital.

(viii) Any change in the nationality of the Company and any increase of a shareholder's commitment in the Company require the unanimous consent of the shareholders.

Art. 13. Sole shareholder.

13.1 Where the number of shareholders is reduced to one (1) the sole shareholder exercises all powers conferred by the Law to the General Meeting.

13.2 Any reference in the Articles to the shareholders and the General Meeting or to Shareholders Circular Resolutions is to be read as a reference to such sole shareholder or the resolutions of the latter, as appropriate.

13.3 The resolutions of the sole shareholder are recorded in minutes or drawn up in writing.

V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision

Art. 14. Financial year and approval of annual accounts.

14.1 The financial year begins on the first (1st) of January and ends on the thirty-first (31st) of December of each year.

14.2 Each year, the Board prepares the balance sheet and the profit and loss account, as well as an inventory indicating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarizing the Company's commitments and the debts of the manager(s) and shareholders towards the Company.

14.3 Each shareholder may inspect the inventory and the balance sheet at the registered office.

14.4 The balance sheet and profit and loss account are approved at the annual General Meeting or by way of Shareholders Circular Resolutions within six (6) months from the closing of the financial year.

Art. 15. Réviseurs d'entreprises.

15.1 The operations of the Company are supervised by one or several commissaires aux comptes or réviseurs d'entreprises agréés, when so required by the Law.

15.2 The shareholders appoint the commissaires aux comptes or réviseurs d'entreprises, if any, and determine their number, remuneration and the term of their office, which may not exceed six (6) years. The commissaires aux comptes réviseurs d'entreprises may be re-appointed.

Art. 16. Allocation of profits.

16.1 The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to the statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

16.2 The general meeting of shareholders has discretionary power to dispose of the surplus. It may in particular allocate such profit to the payment of a dividend or transfer it to the reserve or carry it forward.

16.3 Interim dividends may be authorized and distributed, at any time, by the Board under the following conditions:

1. a statement of accounts or an inventory or report is established by the Board;
2. this statement of accounts, inventory or report shows that sufficient funds are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the statutory reserve;
3. and assurance has been obtained that the rights of the creditors of the Company are not threatened.

16.4 In the event of a dividend distribution and to that extent that there are sufficient distributable funds, such dividend shall be allocated and paid as follows:

- (i) an amount equal to 0.25% of the nominal value of each share shall be distributed equally to all shareholders pro rata to their class A shares;
- (ii) an amount equal to 0.30% of the nominal value of each share shall be distributed equally to all shareholders pro rata to their class B shares;
- (iii) an amount equal to 0.35% of the nominal value of each share shall be distributed equally to all shareholders pro rata to their class C shares;
- (iv) an amount equal to 0.40% of the nominal value of each share shall be distributed equally to all shareholders pro rata to their class D shares;
- (v) an amount equal to 0.45% of the nominal value of each share shall be distributed equally to all shareholders pro rata to their class E shares;
- (vi) an amount equal to 0.50% of the nominal value of each share shall be distributed equally to all shareholders pro rata to their class F shares;
- (vii) an amount equal to 0.55% of the nominal value of each share shall be distributed equally to all shareholders pro rata to their class G shares;
- (viii) an amount equal to 0.60% of the nominal value of each share shall be distributed equally to all shareholders pro rata to their class H shares;
- (ix) an amount equal to 0.65% of the nominal value of each share shall be distributed equally to all shareholders pro rata to their class I shares;
- (x) the balance of the total distributed amount shall be allocated in its entirety to the holders of the last class in the reverse alphabetical order (i.e. first class J shares, then if no class J shares are in existence, class I shares and in such continuation).

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 17.

17.1. The Company may be dissolved at any time, by a resolution of the shareholders, adopted with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital. The shareholders appoint one or several liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation and determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the shareholders, the liquidators have the broadest powers to realize the assets and pay the liabilities of the Company.

17.2. After payment of all debts and charges against the Company and of the expenses of the liquidation, the net liquidation proceeds shall be distributed to the shareholders in conformity with and so as to achieve on an aggregate basis the same economic result as the distribution rules set for dividend distributions in article 16.4.

VII. General provisions

Art. 18.

18.1 Notices and communications are made or waived and the Shareholders Circular Resolutions are evidenced in writing, by telegram, telefax, e-mail or any other means of electronic communication.

18.2 Powers of attorney are granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with the meetings of the Board may also be granted by a manager in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

18.3 Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfill all legal requirements to be deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Shareholders Circular Resolutions are affixed on one original or on several counterparts of the same document, all of which taken together constitute one and the same document.

18.4 All matters not expressly governed by the Articles are determined in accordance with the law and, subject to any non-waivable provisions of the law, any agreement entered into by the shareholders from time to time.

Transitory provision

The first financial year begins on the date of this deed and ends on December 31, 2014.

Subscription and payment

The Sole Shareholder, pre-named and represented as stated above, declares to subscribe to ten million (10,000,000) shares of the Company in registered form with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each, represented by (i) one million two hundred and seventy thousand (1,270,000) class A shares with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each, (ii) nine hundred and seventy thousand (970,000) class B shares with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each, (iii) nine hundred and seventy thousand (970,000) class C shares with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each, (iv) nine hundred and seventy thousand (970,000) class D shares with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each, (v) nine hundred and seventy thousand (970,000) class E shares with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each, (vi) nine hundred and seventy thousand (970,000) class F shares with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each, (vii) nine hundred and seventy thousand (970,000) class G shares with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each, (viii) nine hundred and seventy thousand (970,000) class H shares with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each, (ix) nine hundred and seventy thousand (970,000) class I shares with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each and (x) nine hundred and seventy thousand (970,000) class J shares with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each, and to fully pay them up by way of a contribution in cash to the Company consisting of one hundred thousand euro (EUR 100,000).

The amount of one hundred thousand euro (EUR 100,000) is at the disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary by a blocking certificate.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately EUR 1,900.-

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the Sole Shareholder, representing the entire subscribed capital, has passed the following resolutions:

1. The following person is appointed as class A manager of the Company for an indefinite period:

- Mr. Rodolfo Henrique Fischer, born on December 26, 1962 in Sao Paulo (Brazil), residing at Rua Recanto 127, Chacara Flora, 04644-020 Sao Paulo (Brazil).

2. The following persons are appointed as class B managers of the Company for an indefinite period:

- Mr. Christian Mognol, born on January 15, 1962 in Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg, and residing professionally at 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg; and

- Mr. Francis Da Silva, born on November 30, 1959 in Lisbon (Portugal), and residing professionally at 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

2. The registered office of the Company is set at 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that on the request of the appearing party, this deed is drawn up in English, followed by a French version and, in case of divergences between the English text and the French text, the English text prevails.

WHEREOF, this deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated above.

This deed has been read to the representative of the appearing party, and signed by the latter with the undersigned notary.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le vingt-quatre juillet.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Monsieur Rodolfo Henrique Fischer, né le 26 décembre 1962 à Sao Paulo (Brésil) (l'Associé Unique), demeurant à Rua Recanto 127, Chacara Flora, 04644-020 Sao Paulo (Brésil),

ici représenté par Tom Storck, avocat à la Cour, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé,

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société à responsabilité limitée, qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Le nom de la société est "ALPF Holding S.à r.l." (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans la commune de Luxembourg par décision du conseil de gérance. Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du conseil de gérance. Lorsque le conseil de gérance estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1 L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, produits dérivés, options, titres, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, tous titres et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit et elle peut également investir directement dans des biens immobiliers. La Société peut conclure toute sorte d'accords d'instruments dérivés, contrats à terme, options et contrats d'échange, ainsi que tous autres contrats similaires.

3.2 Dans le cadre de son activité, la Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de titres et instruments de dette de toute autre nature. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou bien créer et accorder des sûretés sur la totalité ou sur une partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.3 La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et destinés à la protéger contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4 La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers (y compris notamment l'acquisition, la gestion et la cession de tout bien immobilier ou mobilier) qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

Art. 4. Durée.

4.1 La Société est constituée pour une durée indéterminée.

4.2 La Société n'est pas dissoute en raison du décès, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social est fixé à cent mille euros (EUR 100.000) représenté par dix millions (10.000.000) de parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, divisées en:

- un million deux cent soixante-dix mille (1.270.000) parts sociales de classe A ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées;

- neuf cent soixante-dix mille (970.000) parts sociales de classe B ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées;
- neuf cent soixante-dix mille (970.000) parts sociales de classe C ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées;
- neuf cent soixante-dix mille (970.000) parts sociales de classe D ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées;
- neuf cent soixante-dix mille (970.000) parts sociales de classe E ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées;
- neuf cent soixante-dix mille (970.000) parts sociales de classe F ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées;
- neuf cent soixante-dix mille (970.000) parts sociales de classe G ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées;
- neuf cent soixante-dix mille (970.000) parts sociales de classe H ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées;
- neuf cent soixante-dix mille (970.000) parts sociales de classe I ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées;
- neuf cent soixante-dix mille (970.000) parts sociales de classe J ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution de l'associé unique ou, le cas échéant, par une résolution de l'assemblée générale des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1 Chaque part sociale donne droit au détenteur à une partie de l'actif et des bénéfices de la Société directement proportionnelle au nombre de parts sociales existantes.

6.2 Envers la Société, les parts sociales de la Société sont indivisibles, dans la mesure où un seul et unique propriétaire est reconnu par part sociale. Les copropriétaires indivis doivent nommer une seule et unique personne qui les représentera envers la Société.

6.3 Les parts sociales sont librement cessibles entre les associés ou, lorsque la Société a un associé unique, aux tiers.

6.4 Lorsque la Société a plus d'un associé, la cession des parts sociales à des non-associés est soumise à l'accord préalable de l'assemblée générale des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social de la Société.

6.5 Une cession de parts sociales n'est opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil.

6.6. Pour toutes les autres questions, il est fait référence aux articles 189 et 190 de la Loi.

6.7 Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi et il peut être consulté à la demande de chaque associé.

6.8. La Société peut racheter ses propres parts sociales dans les limites fixées par la Loi.

6.9 Le capital de la Société peut être réduit par le rachat et l'annulation de parts sociales en ce compris par l'annulation d'une ou de plusieurs classes de parts sociales dans leur intégralité par le rachat et l'annulation de la totalité des Parts Sociales émises dans cette classe ou ces classes. En cas de rachats et d'annulations de classes de parts sociales, ces annulations et rachats de parts sociales seront effectués dans l'ordre alphabétique inverse (en commençant par la classe J).

6.10 En cas d'une réduction du capital social par le rachat et l'annulation d'une classe de parts sociales (dans l'ordre prévu à l'article 6.9), cette classe de parts sociales donne droit aux détenteurs des parts sociales de cette classe, au prorata de leur actionariat dans cette classe, au Montant Disponible (avec limitation cependant au Montant d'Annulation Total (tel que défini à l'article 6.12.) déterminé par l'assemblée générale des associés), et les détenteurs de parts sociales de la classe de parts sociales rachetée et annulée recevront, de la part de la Société, un montant égal à la valeur d'annulation par part sociale pour chaque part sociale de la classe concernée détenue par eux et annulée.

6.11 La valeur d'annulation par part sociale sera calculée en divisant le Montant d'Annulation Total par le nombre de parts sociales émises dans la classe de parts sociales qui sera rachetée et annulée.

6.12 Le Montant d'Annulation Total sera un montant déterminé par le gérant unique ou le cas échéant, par le conseil de gestion et approuvé par l'assemblée générale des associés sur base des Comptes Intérimaires concernés. Le Montant d'Annulation Total pour chacune des classes J, I, H, G, F, E, D, C, B et A sera le Montant Disponible de la classe concernée au moment de l'annulation de la Classe en question, sauf décision contraire de l'assemblée générale des associés adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts à condition toutefois que le Montant d'Annulation Total ne soit jamais plus élevé que ce Montant Disponible.

6.13 Lors du rachat et de l'annulation des parts sociales de la classe concernée, la valeur d'annulation par part sociale telle que déterminée deviendra échue et exigible par la Société.

6.14 Aux fins de l'article 6, les définitions suivantes sont applicables:

Montant Disponible	Signifie le montant total des bénéfices nets de la Société (en ce compris les bénéfices reportés), dans la mesure où les associés auront eu droit à des distributions de dividende selon les présents Statuts, augmenté par (i) toutes réserves librement distribuables et (ii) selon les cas, par le montant de la réduction du capital social et de la réserve légale en relation avec la classe de parts sociales devant être annulée, mais réduit par (i) toutes pertes (en ce compris les pertes reportées) et (ii) toutes sommes devant être mises en réserve (s) en vertu des exigences de la loi ou des Statuts, chaque fois comme indiqué dans les Comptes Intérimaires concernés (sans, pour éviter toute ambiguïté qu'il y ait un comptage double), de sorte que: AA = (NP + P+ CR) - (L + LR) Où: AA= Montant Disponible NP = bénéfices nets (y compris les bénéfices reportés) P= toutes réserves librement distribuables CR = le montant de la réduction du capital social et de la réserve légale en relation avec la classe de parts sociales devant être annulée L = pertes (y compris les pertes reportées) LR = toutes sommes devant être mises en réserve(s) en vertu des exigences de la loi ou des Statuts.
Comptes intérimaires	Signifie les comptes intérimaires de la Société au moment de la Date des Comptes Intérimaires concernée.
Date des Comptes Intérimaires	Signifie la date ne précédant pas de plus de huit (8) jours la date du rachat et de l'annulation de la classe de parts sociales concernée.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Conseil de gérance.

7.1 La Société sera administrée par un ou plusieurs gérants (le Conseil), chaque gérant étant nommé par une résolution de l'associé ou des associés, qui fixe la durée de leur mandat. Les gérants ne doivent pas nécessairement être associés.

7.2 Les gérants sont révocables à tout moment (avec ou sans motif) par une décision de l'associé ou des associés.

Art. 8. Le conseil de gérance et ses pouvoirs.

8.1 Le Conseil est composé d'au moins un (1) gérant de classe A et au moins un (1) gérant de classe B.

8.2 Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou par les présents Statuts à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du Conseil, qui aura tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

8.3 Des pouvoirs spéciaux et limités peuvent être délégués par le Conseil de la Société ou par un gérant de classe A et un gérant de classe B agissant conjointement à un ou plusieurs agents, associés ou non, pour des tâches spécifiques.

Art. 9. Procédure.

9.1 Le Conseil se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation de tout gérant, et au moins une fois par trimestre, au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, se situe au siège social de la Société à Luxembourg.

9.2 Il est donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour cette réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence seront mentionnées dans la convocation à la réunion du Conseil.

9.3 Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil de la Société sont présents ou représentés à la réunion et s'ils déclarent avoir été dûment informés et avoir eu une parfaite connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Chaque membre du Conseil peut également renoncer à la convocation à une réunion en donnant son consentement par écrit, que ce soit en original, par télégramme, télex, fax ou courrier électronique.

9.4 Un gérant peut se faire représenter à toute réunion du Conseil en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.

9.5 Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée et si au moins un (1) gérant de classe A et au moins un (1) gérant de classe B sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil seront valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à condition que toute décision ne soit pas valablement adoptée à moins d'être approuvée par au moins un (1) gérant de classe A et un (1) gérant de classe B. Les décisions du Conseil seront consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.

Art. 10. Représentation. La Société sera engagée vis-à-vis des tiers (i) par la signature individuelle et unique de tout gérant (indépendamment de sa classe) en toutes circonstances ne dépassant pas trois mille euros (EUR 3.000), (ii) par les

signatures conjointes d'un (1) gérant de classe A et d'un (1) gérant de classe B en toutes circonstances dépassant trois mille euros (EUR 3.000) et (iii) par la signature ou les signatures conjointe(s) ou individuelle(s) de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués conformément à l'article 8.3 des présents Statuts.

Art. 11. Responsabilité des gérants. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant tout engagement régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où cet engagement est conforme aux présents Statuts et aux dispositions applicables de la Loi.

IV. Associé(s)

Art. 12. Assemblées générales des associés et résolutions circulaires des associés.

12.1. Pouvoirs et droits de vote

(i) Les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (l'Assemblée Générale).

(ii) Si la société n'a pas plus de vingt-cinq associés, les décisions des associés peuvent être prises par résolution circulaire (les Résolutions Circulaires des Associés), dont le texte sera envoyé à tous les associés par écrit, que ce soit en original ou par télégramme, télex, fax ou courrier électronique. Les associés exprimeront leur voix en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés peuvent être apposées sur un seul document ou sur plusieurs copies d'une résolution identique et peuvent être envoyées par lettre ou par fax.

(iii) Chaque Part Sociale Ordinaire donne droit à un (1) vote.

12.2. Convocations, quorum, majorité et procédures de vote

(i) Les associés sont convoqués aux Assemblées Générales ou consultés par écrit à l'initiative de tout gérant ou des associés représentant plus de la moitié du capital social.

(ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence sont mentionnées dans la convocation à l'assemblée.

(iii) Les Assemblées Générales sont tenues au lieu et heure indiqués dans les convocations.

(iv) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut être tenue sans convocation préalable.

(v) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(vi) Les décisions à adopter en Assemblées Générales ou par Résolutions Circulaires des Associés sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale ou première consultation écrite, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale ou consultés une seconde fois, et les décisions sont adoptées par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

(vii) Les Statuts sont modifiés avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social.

(viii) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

Art. 13. Associé unique.

13.1. Dans le cas où le nombre des associés est réduit à un (1), l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale.

13.2. Toute référence dans les Statuts aux associés et à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Circulaires des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à cet associé unique ou aux résolutions de ce dernier.

13.3. Les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle

Art. 14. Exercice social et approbation des comptes annuels.

14.1. L'exercice social commence le premier (1^{er}) janvier et se termine le trente-et-un (31) décembre de chaque année.

14.2. Chaque année, le Conseil dresse le bilan et le compte de résultat, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes du ou des gérants et des associés envers la Société.

14.3. Chaque associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.

14.4. Le bilan et le compte de résultat sont approuvés lors de l'Assemblée Générale annuelle ou par Résolutions Circulaires des Associés dans les six (6) mois suivant la clôture de l'exercice social.

Art. 15. Réviseurs d'entreprises.

15.1. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs commissaires aux comptes ou réviseurs d'entreprises agréés, dans les cas prévus par la loi.

15.2. Les associés nomment les commissaires aux comptes ou réviseurs d'entreprises, le cas échéant, et déterminent leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat, lequel ne peut dépasser six (6) ans. Les commissaires aux comptes ou réviseurs d'entreprises sont rééligibles.

Art. 16. Affectation des bénéfices.

16.1. Les bénéfices bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissement et dépenses constituent le bénéfice net. Un montant égal à cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets de la Société est affecté à la réserve légale, jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10 %) du capital social nominal de la Société.

16.2. L'assemblée générale des associés a le pouvoir discrétionnaire de décider de l'affectation du solde des bénéfices nets. Elle peut affecter ce bénéfice au paiement d'un dividende, le transférer à un compte de réserve ou le reporter.

16.3 Des acomptes sur dividendes peuvent être autorisés et distribués à tout moment, par le Conseil, aux conditions suivantes:

1. les comptes, inventaire ou rapport sont établis par le Conseil;

2. ces comptes, inventaire ou rapport montrent que des fonds suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut dépasser le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;

3. et assurance a été obtenue que les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés.

16.4 Dans le cas d'une distribution de dividende et dans la mesure où il y a des fonds distribuables suffisants, ce dividende sera affecté et versé comme suit:

(i) un montant égal à 0,25% de la valeur nominale de chaque part sociale sera distribué de façon égale à tous les associés proportionnellement au nombre de parts sociales de classe A qu'ils détiennent;

(ii) un montant égal à 0,30% de la valeur nominale de chaque part sociale sera distribué de façon égale à tous les associés proportionnellement au nombre de parts sociales de classe B qu'ils détiennent;

(iii) un montant égal à 0,35% de la valeur nominale de chaque part sociale sera distribué de façon égale à tous les associés proportionnellement au nombre de parts sociales de classe C qu'ils détiennent;

(iv) un montant égal à 0,40% de la valeur nominale de chaque part sociale sera distribué de façon égale à tous les associés proportionnellement au nombre de parts sociales de classe D qu'ils détiennent;

(v) un montant égal à 0,45% de la valeur nominale de chaque part sociale sera distribué de façon égale à tous les associés proportionnellement au nombre de parts sociales de classe E qu'ils détiennent;

(vi) un montant égal à 0,50% de la valeur nominale de chaque part sociale sera distribué de façon égale à tous les associés proportionnellement au nombre de parts sociales de classe F qu'ils détiennent;

(vii) un montant égal à 0,55% de la valeur nominale de chaque part sociale sera distribué de façon égale à tous les associés proportionnellement au nombre de parts sociales de classe G qu'ils détiennent;

(viii) un montant égal à 0,60% de la valeur nominale de chaque part sociale sera distribué de façon égale à tous les associés proportionnellement au nombre de parts sociales de classe H qu'ils détiennent;

(ix) un montant égal à 0,65% de la valeur nominale de chaque part sociale sera distribué de façon égale à tous les associés proportionnellement au nombre de parts sociales de classe I qu'ils détiennent;

(x) Le solde du montant total distribué sera affecté intégralement aux détenteurs de la dernière classe dans l'ordre alphabétique inverse (soit les parts sociales de classe J en premier, ensuite s'il n'y a pas de parts sociales de classe J, les parts sociales de classe I et ainsi de suite jusqu'à ce qu'il ne reste plus que des parts sociales de classe A).

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 17.

17.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés, adoptée avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social. Les associés nomment un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, pour réaliser la liquidation et déterminent leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

17.2. Après paiement de l'ensemble des dettes et de toutes charges envers la Société ainsi que des frais de liquidation, les produits nets de la liquidation seront distribués aux associés conformément et afin d'atteindre de façon globale le même résultat économique que les règles de distribution fixées pour les distributions de dividende à l'article 16.4.

VII. Dispositions générales

Art. 18.

18.1. Les convocations et communications, respectivement les renoncations à celles-ci, sont faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants sont établies par écrit, télégramme, fax, courrier électronique ou tout autre moyen de communication électronique.

18.2. Les procurations sont données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

18.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire à l'ensemble des conditions légales pour pouvoir être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et même document.

18.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord conclu de temps à autre entre les associés.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date du présent acte et prend fin le 31 décembre 2014.

Souscription et libération

L'Associé Unique, précité et représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à dix millions (10.000.000) de parts sociales de la Société sous forme nominative ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, représentées par (i) un million deux cent soixante-dix mille (1.270.000) parts sociales de classe A ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, (ii) neuf cent soixante-dix mille (970.000) parts sociales de classe B ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, (iii) neuf cent soixante-dix mille (970.000) parts sociales de classe C ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, (iv) neuf cent soixante-dix mille (970.000) parts sociales de classe D ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, (v) neuf cent soixante-dix mille (970.000) parts sociales de classe E ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, (vi) neuf cent soixante-dix mille (970.000) parts sociales de classe F ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, (vii) neuf cent soixante-dix mille (970.000) parts sociales de classe G ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, (viii) neuf cent soixante-dix mille (970.000) parts sociales de classe H ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, (ix) neuf cent soixante-dix mille (970.000) parts sociales de classe I ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, et (x) neuf cent soixante-dix mille (970.000) parts sociales de classe J ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, et les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de cent mille euros (EUR 100.000) fait à la Société.

Le montant de cent mille euros (EUR 100.000) est à la disposition de la Société, dont la preuve a été apportée au notaire instrumentant par un certificat de blocage.

Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges, de quelque nature que ce soit, qui incomberont à la Société du fait de sa constitution sont estimés à environ EUR 1.900,-

Résolutions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, l'Associé Unique, représentant la totalité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1. La personne suivante est nommée en qualité de gérant de classe A de la Société pour une durée indéterminée:
 - Monsieur Rodolfo Henrique Fischer, né le 26 décembre 1962 à Sao Paulo (Brésil) (l'Associé Unique), demeurant à Rua Recanto 127, Chacara Flora, 04644-020 Sao Paulo (Brésil).
2. Les personnes suivantes sont nommées en qualité de gérants de classe B de la Société pour une durée indéterminée:
 - Monsieur Christian Mognol, né le 15 janvier 1962 à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, et demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg; et
 - Monsieur Francis Da Silva, né le 30 novembre 1959 à Lisbonne (Portugal), et demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.
3. Le siège social de la Société est établi au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en Anglais, suivi d'une traduction française, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

DONT ACTE, rédigé et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire de la partie comparante, celle-ci a signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: T. STORCK et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 4 août 2014. Relation: LAC/2014/36837. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 13 août 2014.

Référence de publication: 2014129926/673.

(140147248) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2014.

Cirsa Funding Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 149.519.

Les comptes annuels de la société au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2014127717/12.

(140145244) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2014.

**Farringdon Street (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. GS Property (Luxembourg) S.à r.l.).**

Capital social: GBP 11.500,00.

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 161.301.

Constituée par devant Me Carlo Wersandt, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 1^{er} juin 2011, acte publié au Mémorial C n° 1910

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Farringdon Street (Luxembourg) S.à r.l.

Anciennement GS Property (Luxembourg) S.à r.l.

Marielle Stijger

Gérant

Référence de publication: 2014127840/15.

(140144400) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2014.

Johnson Controls Luxembourg Nova Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 183.898.

Statuts coordonnés, suite à l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 21 janvier 2014 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 24 mars 2014.

Référence de publication: 2014127952/11.

(140145253) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2014.

Memola & Partners S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9227 Diekirch, 48, Esplanade.

R.C.S. Luxembourg B 135.134.

Les comptes annuels au 31-12-2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Conseil d'Administration

Référence de publication: 2014128049/11.

(140144986) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2014.
